MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

DIRECTION NATIONALE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Marchés publics
Intégrité - Impartialité - Efficacité
DNCMP

Le Journal des MARCHES PUBLICS

BULLETIN OFFICIEL D'ANNONCE DES MARCHES PUBLICS AU BENIN N° 314 du 20 Novembre 2023 ■ Prix 500FCFA

Avis d'Appel d'offres



GRANDS TITRES

*AAO N°096/027/CL/SE/DADE/PRMP/DDCMP/COE/SP-RMP du 20/11/2023.....Page 02
*Procès verbal .....Page 06
*Procès verbal .....Page 09
*Procès verbal .....Page 15
*Procès verbal .....Page 19
*Procès verbal .....Page 23
*Procès verbal .....Page 25

Tel: (+229) 97 72 31 92 / 97 98 07 21 / 95 44 07 08 - Email: dncmpbenin@gmail.com / www.marches-publics.bj

MAIRIE DE LOKOSSA
REPUBLIQUE DU BENIN

Tel : 51 66 59 77
BP : 138 Lokossa
Mail : contact.lokossa@mairie.bj

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Élaboration du Schéma Directeur de l'Aménagement Communal

Objet : Élaboration du Schéma Directeur de l'Aménagement Communal

Référence du marché : PI_DADE_82086

Avis N° 96/027/CL/SE/DADE/PRMP/DDCMP/COE/SP-RMP du 20/11/2023

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Mairie de Lokossa révisé et publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 Septembre 2023.
2. La Mairie de Lokossa a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023, le FADeC AFFECTE INVESTISSEMENT DU PROGRAMME BRIC afin de financer ***son Programme 4 intitulé "Amélioration de la gestion de l'espace et des ressources naturelles"***, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'« **Élaboration du Schéma Directeur de l'Aménagement Communal** ».
3. Les prestations comprennent :
   - la formation des membres du Comité Technique et le Conseil Communal sur le fondement, principe et méthodologie d'élaboration du SDAC sous le prisme de l'approche genre, la problématique liée à la théorie du changement, la promotion de l'économie locale et les impacts du changement climatique ;
   - la collecte des données de base sur l'occupation et l'affectation des sols en mettant à jour la base de données spatiales et géoréférencées de la cartographie de l'occupation du sol du territoire communal à une échelle appropriée en tenant compte de l'influence de la dynamique systémique général du bassin du Mono;

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

   - des concertations et des diagnostics participatifs auprès des acteurs à différents niveaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du SDAC en se basant sur les nouvelles réformes du gouvernement en matière de gestion de l'espace et protection des ressources naturelles ;
   - l'apprehension des potentialités et des contraintes de développement au niveau de la commune en prenant en compte l'approche genre, la problématique liée à la théorie du changement, la promotion de l'économie locale et les impacts du changement climatique dans le bassin du Mono ;
   - l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des préoccupations et des besoins de la commune à travers des diagnostics participatifs pour déterminer la vision, les orientations et les grands axes d'aménagement et fixer de manière concertée les programmes d'affectation des sols ;
   - la définition de façon participative des règles d'occupation des sols et des codes de conduite pour une bonne gestion du foncier communal en respect de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
   - l'élaboration d'un plan de suivi évaluation et l'assurance de la mise en œuvre du SDAC et ;
   - l'élaboration d'un mécanisme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du SDAC.

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

4. Le délai de réalisation de la mission est de **quatre (04) mois (H/M)**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats [(*au moins cinq (05) et au plus huit (08))]* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = **00 points** ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **10 points**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années.	[25]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** -Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) **(12,5 points** pour chaque expérience) ; **- au moins deux (02) expériences générales attendues.** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement : **- Un(e) Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Aménagement du Territoire** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement + CV + Carte d'Identité en cours de validité à la date du dépôt des offres.

BON A LANCER

		des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc ou de l'élaboration des documents de planification spatiales) justifiées par les attestations de travail **(10 points)** ; **- Un(e) Environnementaliste, titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc... ou d'évaluation environnementale) justifiées par les attestations de travail **(7,5 points)** :	
		- Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) titulaire d'un BAC + 5 disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. et la gestion de base de données SIG, traitement d'images satellitaires et spécialiste en prévention des risques naturels et technologiques avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques) justifiées par les attestations de travail **(7,5 points)**. **Total.....(25 points).**	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations	[50]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** -Copies légalisées de deux (02) attestations de bonne fin	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne

au cours des dix (10) dernières années		d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants dans les domaines de l'élaboration des documents de planification spatiales (copies simples) **(25 points** pour chaque expérience spécifique. **Total.....(50 points).**	fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
		• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement : **- Un(e) Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Aménagement du Territoire** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc ou de	• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement + CV + Carte d'Identité en cours de validité à la date du dépôt des offres.
		l'élaboration des documents de planification spatiales) justifiées par les attestations de travail **(25 points)** ; **- Un(e) Environnementaliste, titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc... ou d'évaluation environnementale) justifiées par les attestations de travail **(12,5 points)** ; **- Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal	

BON A LANCER
DNCMP/ M-C

		(SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. et la gestion de base de données SIG, traitement d'images satellitaires et spécialiste en prévention des risques naturels et technologiques avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques) justifiées par les attestations de travail **(12,5 points)**. **Total……(50 points).**	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	La présentation **(2,5 points)** et l'organigramme montrant les départements d'aménagement du territoire **(01point)**, d'environnement **(0,5point)**, d'agroéconomie **(0,5point)** et Système d'Information Géographique (SIG) **(0,5point)**. **Total…… (05 points).**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	➢ **Pour les anciens cabinets/firmes** **- Un(e) Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Aménagement du Territoire** disposant d'une expérience globale de cinq (05) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (cinq (05) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins deux (02) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc... ou d'évaluation environnementale) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points)** ; **-Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins deux (02) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. et la gestion de base de données SIG, traitement d'images satellitaires et spécialiste en prévention des risques naturels et technologiques avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points)** ; **- Un(e) Agroéconomiste titulaire d'un BAC+5 planification** du développement local disposant d'une expérience globale de cinq (05) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (cinq (05) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins deux (02) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. ou dans la planification du développement local) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points).** **Total……..…(10 points).** ➢ **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement : **- Un(e) Environnementaliste, titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins deux (02) expériences dans les travaux similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement	Liste du personnel et copie simple des diplômes + CV + Carte d'Identité en cours de validité à la date du dépôt des offres.

BON A LANCER DNCMP/ M-C

		- **Un(e) Chef de Mission, titulaire d'un BAC+5 en Aménagement du Territoire** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc ou de l'élaboration des documents de planification spatiales) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points)** ; - **Un(e) Environnementaliste, titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial	

BON A LANCER DNCMP/ M-C

		d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc... ou d'évaluation environnementale) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points)** ; - **Un(e) Spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG) titulaire d'un BAC + 5** disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (10 ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. et la gestion de base de données SIG, traitement d'images satellitaires et spécialiste en prévention des risques naturels et technologiques avec une bonne connaissance des enjeux de la décentralisation et des changements climatiques) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points)** ; - **Un(e) Agroéconomiste titulaire d'un BAC+5 planification** du développement local disposant d'une expérience globale de dix (10) ans dans le domaine justifiée par le diplôme (dix (10) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme) avec au moins trois (03) expériences dans les prestations similaires (conduite des missions de Schema Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ou de Plan de Développement Communal (PDC) ou de Schema Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD) ou de Plan Directeur d'Aménagement (PDA) ou de Plan Directeur Urbain (PDU) ou de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) etc.. ou dans la planification du développement local) justifiées par les attestations de travail **(2,5 points).** **Total……..…(10 points)**	
TOTAL	**[100]**		

BON A LANCER DNCMP/ M-C

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Sourou Gbémiga Vincent AKOMEDI,** ***Personne responsable des marchés publics*** *; E-mail : prmpmairielokossa@gmail.com* et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat Permanent des Marchés Publics ***(SPMP)*** de la Mairie de Lokossa, sis au 1er étage de l'Hôtel de ville de Lokossa tous les jours ouvrables et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 20/11/**2023**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent des Marchés Publics ***(SPMP)*** de la Mairie de Lokossa, sis au 1er étage de l'Hôtel de ville de Lokossa. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER DNCMP/ M-C

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Mairie de Lokossa, sis au 1er étage de l'Hôtel de ville de Lokossa tous les jours ouvrables du lundi au vendredi** de **8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes** au plus tard le 29/11/**2023 à 10 heures 00 minute**.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics *(SP-PRMP)* de la Mairie de Lokossa, sis au 1er étage de l'Hôtel de ville de Lokossa le 29/11/2023 à 10heures 30 minutes.**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

La personne responsable des marchés publics

Lokossa, le 20/11/2023

BON A LANCER DNCMP/ M-C

Sourou Gbémiga Vincent AKOMEDI

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'Appel d'Offres Ouvert N°20 T_DST_72706 / 2023** relatif à la *réfection des bâtiments de la Mairie plus acquisition d'équipements et mobiliers ; construction du bureau d'Arrondissement de Bensékou et équipements puis construction d'un module de trois (03) salles de classes avec Bureau-magasin et équipements à l'EPP Alibori Yankin dans la Commune de Kandi (Lots 1, 2 et 3).*

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt trois et le Mardi 07 Novembre à 15 heures 20, dans la salle d'ouverture des offres de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Kandi, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire des marchés cités en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°54/012/MKDI/SE/PRMP/SPRMP du 24/10/2023.

- Président/Rapporteur : OGBON Mohamed, Personne Responsable des Marchés Publics
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie de Kandi	ARIDJE Noukpo Augustin	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SERO Dafia	DST	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SEYDOU Abdou Wahabe	Premier Adjoint au Maire	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	ADAMOU N'DIAYE Ibrahim	Conseiller communal	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 1, Lot 2 et Lot 3	**Intitulé :** *Réfection des bâtiments de la Mairie plus acquisition d'équipements et mobiliers ; construction du bureau d'Arrondissement de Bensékou et équipements puis construction d'un module de trois (03) salles de classes avec Bureau-magasin et équipements à l'EPP Alibori Yankin dans la Commune de Kandi*
Procédures	
Mode de passation	*Appel d'Offres Ouvert National*
Justification	*Montant prévisionnel HT supérieur à 35 000 000 F CFA*
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	*PV CCMP en date du 08/09/2023*

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en lice*]		
LOT 1	**LOT 2**	**LOT 3**
-DYNAMIC GROUP OF CONTRACTORS - SEGBE FRANCOISE - DJLO GBENON TON BTP - CDS NEGOCE - GROUPEMENT HAS SERVICES-SIG SARL - NET	- CETES - ZNC-SERVICES	- MK WEZIZA - GPMT ABOU FARID-KABEROU CHALENGE

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires		Motifs
DYNAMIC GROUP OF CONTRACTORS	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 3ème après évaluation
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Néant
SEGBE FRANCOISE	*Lot 1*	Offre non recevable (*déclaration de garantie de soumission fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le point « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il a utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123)*
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Néant
DJLO GBENON TON BTP	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 4ème après évaluation
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Néant
CDS NEGOCES	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 2ème après évaluation
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Néant
MK WEZIZA	*Lot 1*	Néant
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Offre économiquement moins avantageuse et classée 2ème après évaluation
GROUPEMENT HAS SERVICES-SIG SARL	*Lot 1*	Offre non recevable (*non fourniture de la lettre d'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique*)
	Lot 2	Néant
	Lot 3	Néant
ZNC-SERVICES	*Lot 1*	Néant
	Lot 2	Non-conformité de l'offre pour l'essentiel aux critères de qualification relatifs à la capacité de financement, au personnel clé et au matériel proposé (*Non fourniture de l'attestation de capacité financière de montant de 11 000 000 F CFA, le soumissionnaire a présenté un Diplôme de Technicien (DT) pour le Chef Chantier en lieu et place du diplôme de licence professionnelle en génie civil exigé dans le DAO. De même, l'expérience globale du Chef Chantier proposé est de huit (08) années au lieu de dix (10) années exigées dans le DAO. De plus, les preuves de propriété ou de location de 02 vibreurs, 01 camion-citerne ou cuve à eau ou tank, 01 véhicule de liaison, un ensemble de Matériels topographique (Niveau ou théodolite, mire etc.) et un Niveau à eau ne sont pas fournies*)
	Lot 3	Néant

Attributaire		
Nom		- NET : *Lot 1* - CETES : *Lot 2* - GPMT ABOU FARID-KABEROU CHALENGE : *Lot 3*
Montant proposé (Hors Taxes)		- *Lot 1* : 38 800 000 - *Lot 2* : 26 440 681 - *Lot 3* : 22 802 170
Montant évalué (corrigé) Hors Taxes		- *Lot 1* : 42 439 000 - *Lot 2* : 26 440 681 - *Lot 3* : 22 802 170
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché		*Réfection des bâtiments de la Mairie plus acquisition d'équipements et mobiliers ; construction du bureau d'Arrondissement de Bensékou et équipements puis construction d'un module de trois (03) salles de classes avec Bureau-magasin et équipements à l'EPP Alibori Yankin dans la Commune de Kandi (Lot 1, Lot 2 et Lot 3)*
Prix	*Lot 1*	**Quarante deux millions quatre cent trente neuf mille (42 439 000) Francs CFA HT** — **Cinquante millions soixante dix huit mille vingt (50 078 020) Francs CFA TTC**
	Lot 2	**Vingt six millions quatre cent quarante mille six cent quatre vingt et un (26 440 681) Francs CFA HT** — **Trente et un millions deux cent mille quatre (31 200 004) Francs CFA TTC**
	Lot 3	**Vingt deux millions huit cent deux mille cent soixante dix (22 802 170) F CFA HT** — **Vingt six millions neuf cent six mille cinq cent soixante et un (26 906 561) F CFA TTC**

Délai d'exécution	*Lot 1*	Quatre mois	04 mois
	Lot 2	Six mois	06 mois
	Lot 3	Quatre mois	04 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)		RAS	RAS
Variante pris en compte (cas échéant)		RAS	RAS
Autres		RAS	RAS

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	*NET, BP 180 Kandi, Tél. (229) 97 22 78 10 / 94 21 45 81 Email : netentreprise1@gmail.com*	42 439 000	50 078 020
Lot 2	*CETES, 02 BP 316 Bohicon, Tél. (229) 97 53 48 19 / 95 37 70 08, Email : lovicecool@gmail.com*	26 440 681	31 200 004
Lot 3	*GPMT ABOU FARID-KABEROU CHALENGE, BP 2253 Ab. Calavi, Tél : (229) 67 92 65 50 / 95 49 57 69, Email : kaberouchallenge@gmail.com*	22 802 170	26 906 561
TOTAL		**91 681 851 F CFA**	**108 184 585 F CFA**

Le Président a clôturé la séance à 19 heures 10.

Fait à Kandi, le 07 Novembre 2023.

Le Président/ Rapporteur,

Mohamed OGBON

Les membres,

Noukpo A. ARIDJE — **Dafia SERO** — **Abdou Wahabe SEYDOU** — **Ibrahim ADAMOU N'DIAYE**

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Recrutement de prestataire pour la maintenance des équipements de Sèmè One, Sèmè two, Sèmè Three, (ascenseur, serveurs, matériel informatique, copieurs, etc.)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-trois et le mardi trente-et-un octobre à 17 heures précises, dans la salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC), la Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°022/ADSC/DG/DAF-PRMP/SP-PRMP/2023 du 03 août 2023, les cadres dont les noms suivent :

- **Présidente** : Mondoukpè H. FADONOUGBO, Personne Responsable des Marchés Publics de l'ADSC
- **Rapporteur** : Carlos HOUNKANLINKPE, Assistant PRMP /ADSC
- **Membres** :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
ADSC	Donald ADANDEDJAN	Représentant Responsable Infrastructures Numériques	Voix délibérative
ADSC	Charlebon SOUKPO	Représentant DAF	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Dix (10) lots	**Intitulé :** Recrutement de prestataire pour la maintenance des équipements de Sèmè One, Sèmè two, Sèmè Three, (ascenseur, serveurs, matériel informatique, copieurs, etc.) - **lot 1** : Maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes et fourniture des pièces de rechange; - **lot 2** : Maintenance préventive et corrective des copieurs et du parc informatique ; - **lot 3** : Maintenance préventive et corrective des infrastructures du Datacenter de l'ADSC ; - **lot 4** : Maintenance préventive et corrective des Portes automatiques et volets roulants de Sèmè One et fourniture des pièces de rechange ; - **lot 5** : Maintenance préventive et corrective des systèmes de détection incendie de Sèmè One et de Sèmè Two ; - **lot 6** : Maintenance du système de plomberie et fourniture des pièces de rechange; - **lot 7** : Maintenance préventive et corrective des extincteurs ; - **lot 8** : Maintenance de l'onduleur centrale de Sèmè Two ; - **lot 9** : Maintenance de l'ascenseur ; - **lot 10** : Maintenance des climatiseurs de Sèmè 2 et 3.
Procédures	
Mode de passation	**Dossier d'appel d'offres**
Justification	**Non requis**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N° 0649-07/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 19 juillet 2023.

Soumissionnaires
- SOBECOP SARL (Lot 1,2,8 et 10) - GR TRADING SERVICE SARL (Lot 2) - L'AIGLE ROYAL AU ROCHER (Lot 1 et 10) - TECHNO ASSISTANCE (Lot 2) - AMD ENGINEERING (Lot 2 et 10) - SOFAFREB (Lot 6) - GROUP STARTEL INTERNATIONAL (lot 10) - QUALITY CORPORATE (Lot 7 et 8) - SUPERGATE- INTER (Lot 2) - CAP SUCESS (Lot 6) - COMTEL (Lot 3, 5 et 8) - PROP ASSUR BENIN (Lot 5, 4 et 7) - COGITEC (Lot 3, 7 et 8)
Soumissionnaires écartés

❖ **Lot 1**

Soumissionnaires	Motifs
L'AIGLE ROYAL AU ROCHER	Offre classée 2ème ; le montant de l'offre est plus élevé que celui de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse.

❖ **Lot 2**

SOBECOP SARL	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO au motif que le technicien supérieur proposé ne dispose que d'une (01) expérience en installation et/ou maintenance d'équipements informatiques au lieu de trois (03) expériences exigées au point 6 des critères de qualification. En effet, toutes les autres expériences indiquées sur le CV et l'attestation fournis sont relatives à l'acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien et de consommable informatiques.
GR TRADING SERVICE SARL	L'offre financière est jugée anormalement basse en absence d'éléments justificatifs requis par la commission. En effet, l'analyse de l'offre financière de ce soumissionnaire a permis de relever ce qui suit : - le montant corrigé 7 320 720 F CFA Toutes Taxes pour les trois (03) ans est inférieur à plus de 30% au montant M calculé en application de la formule de détermination des offres présumées anormalement basses indiquée à la page 41 du DAO ; - le montant de l'offre financière est inférieur (de plus de 10 000 000 de Francs CFA TTC) au montant prévisionnel du lot N°2 (17 293 799 F CFA TTC) ; - certains prix unitaires proposés sont inférieurs au prix du répertoire des prix. A titre illustratif, le soumissionnaire propose la maintenance des copieurs RICO MULTIFONCTION IM C2500 ET MPC2011 à 2 000 FCFA HT alors que la borne inférieure du répertoire des prix indique 16 727 F CFA TTC, soit 14 175 F CFA HT pour la maintenance des copieurs et 4 248 F CFA TTC, soit 3600 F CFA HT pour les imprimantes. Conformément à la clause 33.5 des Instructions aux Candidats, la lettre n° 897/ADSC/PRMP/APM/SP-PRMP/2023 du 13 octobre 2023 a été adressée au soumissionnaire GR TRADING SERVICE SARL pour lui permettre de justifier le montant de son offre. Au terme du délai imparti (mercredi 18 octobre 2023) pour communiquer les éléments d'éclaircissements, aucune réponse n'a été reçue du soumissionnaire.

	En absence de réponse pouvant éclairer les conclusions de la commission, l'offre du soumissionnaire est déclarée anormalement basse.
TECHNO ASSISTANCE	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - la lettre de soumission n'est pas conforme au modèle du DAO. Le soumissionnaire a utilisé un modèle de lettre autre que celui présenté dans le DAO ; elle ne mentionne pas les points g, h, i, j, k, et l du modèle joint au DAO. - le programme d'activité chiffré n'est pas fourni comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO ; - le délai de validité proposé dans l'offre est de 30 jours calendaire au lieu de 90 jours calendaire exigée à la clause 19.1 des données particulières de l'appel d'offres.
AMD ENGINEERING	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - la lettre de soumission n'est pas conforme au modèle du DAO ; Le soumissionnaire a utilisé un modèle de lettre autre que celui présenté dans le DAO ; elle ne mentionne pas les points g, h, i, j, k, et l du modèle joint au DAO. - le programme d'activité chiffré n'est pas fourni comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO.

❖ **Lot 3**

COMTEL TECHNOLOGIES	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO pour les motifs ci-après : - Le 3ème ingénieur (Armel ZADJI) proposé a fourni un diplôme de Master en informatique obtenu en 2019, soit 4 ans d'expériences professionnelles au lieu de cinq (05) ans exigés au point 6 des critères de qualification. - Le 4ème ingénieur (Patrick TOGBE) proposé a fourni un diplôme de Master en informatique obtenu en 2021, soit 2 ans d'expériences professionnelles au lieu de cinq (05) ans exigés au point 6 des critères de qualification. Il convient de rappeler que conformément au point 6 des critères de qualification, le nombre d'années d'expérience (expérience globale) est compté à partir de la date de délibération de l'obtention du diplôme ou à défaut la date de signature ou de délivrance du diplôme.
COGITEC	Offre jugée non conforme aux exigences techniques du DAO pour les motifs ci-après : - la liste du personnel clé comporte quatre (04) experts (ingénieurs et techniciens) au lieu de cinq (05) exigés au point 6 des critères de qualification (cf. pages 85 et 86 du DAO). - la description technique des services n'est pas datée et signée comme exigée à l'annexe A-1-2 du DAO.

❖ **Lot 4**

PROP ASSUR BENIN	L'offre du soumissionnaire est jugée non recevable au motif que le programme d'activité chiffré fourni n'est pas conforme au modèle du DAO contenu à la page 128 du DAO. Le soumissionnaire a plutôt fourni un Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) qui ne renseigne pas sur toutes les informations attendues du programme d'activité chiffré.

❖ **Lot 5**

PROP ASSUR BENIN	L'offre du soumissionnaire est jugée non recevable au motif que le programme d'activité chiffré fourni n'est pas conforme au modèle du DAO contenu à la page 128 du DAO. Le soumissionnaire a plutôt fourni un Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) qui ne renseigne pas sur toutes les informations attendues du programme d'activité chiffré.

❖ **Lot 6**

SOFAFREB SARL	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO au motif que le plombier (MAHOULINKPOTO Géoffroy) proposé n'a ni fourni un CV, ni un diplôme, ni des attestations de travail ou de service fait permettant d'évaluer ses expériences et qualifications conformément aux exigences du point 6 des critères de qualification. N'ayant aucun document permettant de solliciter des informations complémentaires ou justificatifs sur le niveau d'étude ou les expériences similaires de ce personnel, l'offre du soumissionnaire a été écartée.
CAP SUCESS	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO aux motifs ci-après : - le soumissionnaire n'a pu justifier qu'une seule expérience en installation et/ou maintenance de système de plomberie équipés de pompes d'au moins 2K w. En effet, sur la base des informations contenues dans l'offre, la lettre n°960/ADSC/PRMP/APM/SP-PRMP du 25 octobre 2023 a été adressée au soumissionnaire pour la transmission des compléments d'information sur la description technique des équipements ayant fait objet de maintenance dans le cadre de l'expérience effectuée au profit de LA RUCHE. Toutefois, ces informations n'ont pas été transmises par le soumissionnaire dans sa réponse adressée à la PRMP. - le 2ème technicien (OURA Wachirou Isdeen) proposé n'a pas justifier qu'il dispose d'au moins deux (02) expériences en installation et/ou maintenance de système de plomberie malgré la lettre n°960/ADSC/PRMP/APM/SP-PRMP du 25 octobre 2023 adressée par la PRMP pour solliciter lesdites justifications.

❖ **Lot 7**

PROP ASSUR BENIN	L'offre du soumissionnaire est jugée non recevable au motif que le programme d'activité chiffré fourni n'est pas conforme au modèle du DAO contenu à la page 128 du DAO. Le soumissionnaire a plutôt fourni un Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) qui ne renseigne pas sur toutes les informations attendues du programme d'activité chiffré.
COGITEC	Offre classée 2ème ; le montant de l'offre est plus élevé que celui de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse.

❖ **Lot 8**

SOBECOP SARL	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO aux motifs ci-après : - Il n'est pas fait mention du domaine d'activité relatif à la fourniture, l'installation, la maintenance d'onduleur ou d'équipements électriques sur le registre de commerce et les statuts de la structure ; - Le technicien proposé (SOETONVE Hospice) est titulaire d'une licence professionnelle en génie informatique au lieu d'un diplôme en électrotechnique ou électronique exigé au point 6 des critères de qualification. De plus, il n'est pas indiqué sur le CV ni sur les attestations de travail de Monsieur SOETONVE Hospice, qu'il dispose d'expériences en installation et/ou maintenance d'onduleur comme exigé au point ci-dessus indiqué. Toutes les expériences indiquées sur le CV et l'attestation fournis sont relatives à l'acquisition de fournitures de bureau, de produits d'entretien et de consommable informatiques.
COMTEL TECHNOLOGIES	Offre technique jugée non conforme aux exigences du DAO pour les motifs ci-après : - absence de la méthodologie d'exécution des prestations exigée à l'annexe A-1-2 du DAO ; - absence de la description technique des services exigée à l'annexe A-1-2 du DAO.

COGITEC	Offre classée 3ème ; le montant de l'offre est plus élevé que celui de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse.
❖ **Lot 9**	
Aucun pli n'a été reçu sur ce lot.	
❖ **Lot 10**	
SOBECOP SARL	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO au motif ci-après : - Il n'est pas indiqué sur le registre de commerce ni sur les statuts de la société qu'elle est spécialisée dans la fourniture, installation, maintenance d'équipements frigorifiques ou domaine équivalent.
L'AIGLE ROYAL AU ROCHER	Offre jugée non conforme aux critères de qualification définis dans le DAO au motif ci-après : Le soumissionnaire n'a pas fourni l'attestation de capacité financière exigée à l'annexe A-3-2 du DAO. En absence d'information relative à la possession ou non de lignes de crédits ou de fonds propres par le soumissionnaire, aucune demande de documents complémentaires ne lui a été adressée.
AMD ENGINEERING	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - la lettre de soumission n'est pas conforme au modèle du DAO. Le soumissionnaire a utilisé un modèle de lettre autre que celui présenté dans le DAO ; elle ne mentionne pas les points g, h, i, j, k, et l du modèle joint au DAO) ; - le programme d'activité chiffré n'est pas fourni comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO.
GROUP STARTEL INTERNATIONAL	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - la lettre de soumission n'est pas conforme au modèle du DAO. Le soumissionnaire a utilisé un modèle de lettre autre que celui présenté dans le DAO ; elle ne mentionne pas les points g, h, i, j, k, et l du modèle joint au DAO. - le délai de validité de l'offre est de 30 jours calendaires au lieu de 90 jours calendaires exigée à la clause 19.1 des données particulières de l'appel d'offres.
Attributaire lot 1	
Nom	SOBECOP SARL
Montant proposé	9 912 000 F CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	10 242 400 F CFA TTC
Attributaire lot 2	
Nom	SUPERGATE-INTER
Montant proposé	14 160 000 F CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	14 160 000 F CFA TTC
Attributaire lot 5	
Nom	COMTEL TECHNOLOGIES
Montant proposé	4 248 000 F CFA TTC

Montant évalué (corrigé)	4 248 000 F CFA TTC
Attributaire lot 7	
Nom	QUALITY CORPORATE
Montant proposé	15 572 313 F CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	1 297 693 F CFA TTC
Attributaire lot 8	
Nom	QUALITY CORPORATE
Montant proposé	7 646 400 F CFA TTC
Montant évalué (corrigé)	7 646 400 F CFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Recrutement de prestataire pour la maintenance des équipements de Sèmè One, Sèmè two, Sèmè Three, (ascenseur, serveurs, matériel informatique, copieurs, etc.) - **lot 1** : Maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes et fourniture des pièces de rechange; - **lot 2** : Maintenance préventive et corrective des copieurs et du parc informatique ; - **lot 5** : Maintenance préventive et corrective des systèmes de détection incendie de Sèmè One et de Sèmè Two ; - **lot 7** : Maintenance préventive et corrective des extincteurs ; - **lot 8** : Maintenance de l'onduleur centrale de Sèmè Two.
Prix lot 1	10 242 400 F CFA TTC
Prix lot 2	14 160 000 F CFA TTC
Prix lot 5	4 248 000 F CFA TTC
Prix lot 7	1 297 693 F CFA TTC
Prix lot 8	7 646 400 F CFA TTC
Délai d'exécution pour chaque lot	36 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Évaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant de l'accord-cadre sur les 36 mois
Lot 1 : Maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes et fourniture des pièces de rechange	SOBECOP SARL	Huit millions six cent quatre-vingt mille (8 680 000) F CFA HT, soit dix millions deux cent quarante-deux mille quatre cent (10 242 400) Francs CFA TTC
Lot 2 : Maintenance préventive et corrective des copieurs et du parc informatique	SUPERGATE-INTER	Douze millions (12 000 000) F CFA HT, soit quatorze millions cent soixante mille (14 160 000) F CFA TTC
Lot 5 : Maintenance préventive et corrective des systèmes de détection incendie de Sèmè One et de Sèmè Two	COMTEL TECHNOLOGIES	Trois millions six cent mille (3 600 000) F CFA HT, soit quatre millions deux cent quarante-huit mille (4 248 000) F CFA TTC
Lot 7 : Maintenance préventive et corrective des extincteurs	QUALITY CORPORATE	Un million quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-neuf (1 099 739) F CFA HT, soit un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois (1 297 693) F CFA TTC
Lot 8 : Maintenance de l'onduleur centrale de Sèmè Two.	QUALITY CORPORATE	Six millions quatre cent quatre-vingt mille (6 480 000) F CFA HT, soit sept millions six cent quarante-six mille quatre cents (7 646 400) F CFA TTC

La Présidente a clôturé la séance à 17 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou, 31/10/2023

La présidente

Mondoukpè H. FADONOUGBO

Le rapporteur

Carlos HOUNKANLINKPE

Les membres

Donald ADANDEDJAN

Charlebon SOUKPO

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres national ouvert N°003/2023/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 24/05/2023 relatif à l'accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.

Mode de passation : Appel d'offres national ouvert.

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 30 octobre à 09 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 020/2023/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP du 20 juin 2023.** Les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE PRMP/PAC

- **Rapporteur** : Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/PRMP

- **Membres** :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DOPS	Izai MANINDJI	Coll C/SGEM	**Néant**
DOPS	Appolinaire HOUNKPEVI	Coll C/SGEM	
DAF	Laurent ZOUGNON	Représentant / DAF	

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot Unique	**Intitulé :** Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres national ouvert
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
FREE TRADE INTER **SEFROTEL SARL** **FBGT** **JJ TELECOM** **LA GRANDE VICTOIRE** **ZENITH CORPORATION** **FROID AU PLURIEL** **3CIE SARL** **PETRA INTERNATIONAL SARL** **ARIWAS SARL** **SIMORGH** **INGENIX SARL** **KOBAYE INTERNATIONAL** **CRASSULA SARL** **VSC SARL** **NEO CONSULT** **HIRAM GROUP SARL** **ETS CLEANNER** **KASSMAB SARL**	
Soumissionnaire écarté :	
Soumissionnaires	**Motifs**
FREE TRADE INTER	**Offre non recevable** : La lettre de soumission n'est pas conforme car elle porte sur un avis de Demande de Renseignements et de Prix au lieu d'un avis d'Appel d'Offres
SEFROTEL SARL	**Offre non recevable** : La garantie de soumission n'est pas conforme car elle est établie pour le marché de maintenance des groupes électrogènes du PAC au lieu de l'acquisition des climatiseurs au profit du PAC.
FBGT	**Offre non recevable** : La lettre de soumission n'est pas conforme en ses alinéas b) f) g) i) j) et k. De même la lettre de déclaration n'est pas conforme .le point 2-c) elle fait référence à l'article 122 au lieu des articles 122 et 123 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin
JJ TELECOM	**Offre technique non conforme** : Le soumissionnaire a proposé le réfrigérant R410 A en lieu et place des réfrigérants R32 exigé par le DAO. De même les fiches techniques des climatiseurs proposés ne renseignent pas la classe énergétique. Aussi elles ne précisent pas s'il s'agit de la technologie Inverter ou ON/OFF. Le soumissionnaire n'a pas fourni une méthodologie d'exécution des prestations dans son offre.
LA GRANDE VICTOIRE	Offre (**174 050 000 TTC**) plus chère que celui de l'attributaire provisoire.
FROID AU PLURIEL	Offre (**170 215 000FCFA TTC**) plus chère que celui de l'attributaire provisoire
3CIE SARL	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de déclaration qui n'est pas conforme. En effet il a fait référence à l'article 123 au lieu des articles 126 et 127 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin. De même dans son engagement du soumissionnaire il n'a pas fait mention de l'article 122 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin
PETRA INTERNATIONAL SARL	**Offre non recevable** : La lettre de soumission n'est pas conforme car elle ne mentionne pas une brève description des fournitures ou services connexes.
ARIWAS SARL	Offre (**220 497 160 FCFA TTC**) plus chère que celui de l'attributaire provisoire
SIMORGH	**Offre non recevable :** Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission et une lettre de déclaration d'offre qui ne sont as conformes car le soumissionnaire a fait référence à un numéro d'appel d'offres autre que celui concerné. De même dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ».
INGENIX SARL	**Offre technique non conforme** : Les fiches techniques des climatiseurs proposés ne renseignent pas le gaz réfrigérant. A l'analyse desdites fiches la commission s'est rendu compte que le modèle proposé utilise le réfrigérant 410 A au lieu du réfrigérant R32 exigé par le dossier d'appel d'offres
KOBAYE INTERNATIONAL	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme car au point b) il a ajouté « au cours d'une période n'excédant pas trois (03) mois. De même dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ». Il n'a pas fait référence à l'article 122 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Benin
CRASSULA SARL	**Offre non recevable :** Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme car le signataire de l'offre est « DEGBE Abraham Derick » au lieu de « GBEDE Abraham Derick » .De même le non du candidat au bas de la lettre de soumission est « CLASSULA » au lieu de « CRASSULA ».
VSC SARL	**Offre technique non conforme :** Les spécifications des fiches techniques des climatiseurs proposés ne renseignent pas la classe énergétique. Aussi les fiches techniques (le titre en haut de page) des climatiseurs cassettes proposés utilisent la technologie ON/OFF au lieu de la technologie Inverter exigé dans le dossier d'appel d'offres
NEO CONSULT	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ».
HIRAM GROUP SARL	**Offre technique non conforme :** Le soumissionnaire a fourni une méthodologie uniquement pour les fournitures, et l'installation mais le volet entretien des climatiseurs n'a pas été pris en compte dans son offre. Le soumissionnaire a fourni une méthodologie uniquement pour les fournitures, et l'installation mais le volet entretien des climatiseurs n'a pas été pris en compte dans son offre.
ETS CLEANNER	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres en ses points b),f),g),i),j),k) et l).Le Devis quantitatif et Estimatif fourni est non daté. Cette pièce n'est pas conforme. De même la lettre de déclaration n'est pas conforme au modèle de lettre de déclaration fourni dans le dossier d'appel d'offres car elle fait référence à l'article 123 au lieu des articles 126 et 127 du Code des marchés Publics en vigueur en République du Bénin
KASSMAB SARL	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ». Cette pièce est non conforme.
Attributaire	
Nom	**ZENITH CORPORATION**
Montant proposé TTC	**169 601 400 TTC**
Montant évalué (corrigé) TTC	**169 601 400 TTC**

Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.**
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Trente-six (36) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.	**ZENITH CORPORATION** **Adresse** : : Illot 1063 Maison BOURAIMA Arouna Quartier Vodje 03 BP 568 Cotonou Benin Tel :96 20 36 64	**169 601 400 TTC**

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 20 minutes.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2023

Ont signé :

Le Président
Félix Dieudonné ADAHE VIGBE
PRMP

Rapporteur
Sorhibou AVLESSI
Coll/DPMP

Les membres

Izaï MANINDJI
RC/SGEM

Appolinaire HOUNKPEVI
Coll C/SGEM

Laurent ZOUGNON
R/DAF

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'Appel d'Offres Ouvert N°10 F_DST_72674 / 2023** relatif à l'*acquisition d'équipements mobiliers (1.200 tables-bancs) au profit des Ecoles Primaires Publiques et Collèges d'Enseignements Généraux de la Commune de Kandi.*
Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt trois et le Mardi 07 Novembre à 17 heures 25, dans la salle d'ouverture des offres de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Kandi, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°54/013/MKDI/SE/PRMP/SPRMP du 24/10/2023.

- Président/Rapporteur : OGBON Mohamed, Personne Responsable des Marchés Publics
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie de Kandi	ARIDJE Noukpo Augustin	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SERO Dafia	DST	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SEYDOU Abdou Wahabe	Premier Adjoint au Maire	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	ADAMOU N'DIAYE Ibrahim	Conseiller communal	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** *Acquisition d'équipements mobiliers (1.200 tables-bancs) au profit des Ecoles Primaires Publiques et Collèges d'Enseignements Généraux de la Commune de Kandi*
Procédures	
Mode de passation	*Appel d'Offres Ouvert National*
Justification	*Montant prévisionnel HT supérieur à 25 000 000 F CFA*
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	*PV CCMP en date du 08/09/2023*

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en lice*]	
- SOBENT - K-DK PRODUCTION - CHRIST FAVOUR SARL - SUCCES HANIA - SEYIGBE BUILDING AND ROAD	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SOBENT	Offre économiquement moins avantageuse et classée 3ème après évaluation
K-DK PRODUCTION	Offre économiquement moins avantageuse et classée 4ème après évaluation
CHRIST FAVOUR SARL	Offre économiquement moins avantageuse et classée 2ème après évaluation
SEYIGBE BUILDING AND ROAD	Offre non recevable *(déclaration de garantie de soumission fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme au DAO et le contenu n'est pas exhaustif. En effet, le soumissionnaire a omis le point « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De même, les points 3 et 4 ne figurent pas dans ladite déclaration. De plus, la déclaration de garantie de soumission fournie dans l'offre n'est pas signée).*
Attributaire	
Nom	SUCCES HANIA
Montant proposé (Toutes Taxes Comprises)	31 199 200
Montant évalué (corrigé) Toutes Taxes Comprises	31 199 200
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	*Acquisition d'équipements mobiliers (1.200 tables-bancs) au profit des Ecoles Primaires Publiques et Collèges d'Enseignements Généraux de la Commune de Kandi*
Prix	**Vingt six millions quatre cent quarante mille (26 440 000) F CFA HT** / **Trente et un million cent quatre vingt dix neuf mille deux cent (31 199 200) F CFA TTC**
Délai d'exécution	Trois mois / 03 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	RAS / RAS
Variante pris en compte (cas échéant)	RAS / RAS
Autres	RAS / RAS

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot unique	*SUCCES HANIA, Tél. (229) 90 97 85 23 / 95 70 35 91, Email : succeshania22@gmail.com*	*Vingt six millions quatre cent quarante mille (26 440 000) F CFA HT soit trente et un million cent quatre vingt dix neuf mille deux cent (31 199 200) F CFA TTC*

Le Président a clôturé la séance à 19 heures 40.

Fait à Kandi, le 07 Novembre 2023.

Le Président/ Rapporteur,

Mohamed OGBON

Les membres,

Noukpo A. ARIDJE **Dafia SERO** **Abdou Wahabe SEYDOU** **Ibrahim ADAMOU N'DIAYE**

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence N° **T_DST_82817 relatif aux** Travaux de Sécurisation et balisage des espaces pastoraux dans les villages distant de la grande voie au niveau des arrondissement de kokiborou -goumori - Banikoara et Toura, sécurisation et de balisage des couloirs de passage dans la commune de Banikoara AXE Banikoara-Arbonga-Founougo

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an vingt-trois et le Lundi 6 Novembre à 14 heures 30mn, dans la salle de réunion du bâtiment Etat civil et population de la Mairie de Banikoara, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°56/087/MCB/PRMP/2023 du 10 Octobre 2023

- Président : ADAMOU Abdel Matinau, PRMP,
- Rapporteur : DOHOU Félixiano Claude, DADE
- Membres :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
Mairie Banikoara	ADAM Soualioun,	DAAF	***Avec voix délibérative***
Mairie Banikoara	YERO Moussa,	Conseiller Communal	***Avec voix délibérative***
Mairie Banikoara	TOKO N'DOURO Alou,	Deuxième Adjoint au Maire	***Avec voix délibérative***
Mairie Banikoara	AKPO Paterne Oscar,	Juriste	***Avec voix délibérative***

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot N° 1, et 2		**Intitulé :** Travaux de Sécurisation et balisage des espaces pastoraux dans les villages distant de la grande voie au niveau des arrondissement de kokiborou -goumori - Banikoara et Toura, sécurisation et de balisage des couloirs de passage dans la commune de Banikoara AXE Banikoara-Arbonga-Founougo
Procédures		
Mode de passation		Appel d'Offres Ouvert
Justification		**RAS**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle		PV de la CCMP N°56/045/MCB/CCMP/S-CCMP/2023 du 4 Octobre 2023
Soumissionnaire *en lice*		
SOLA GROUP Sarl Ets ASO NORD		
Soumissionnaires écartés		
Soumissionnaires	**Motifs**	
ETS AU CARREFOUR DES DELICES	Lot 1	**Non-conformité pour examen de conformité technique de l'offre** Dans la proposition de personnel du soumissionnaire, on constate : - Le conducteur des travaux a fourni une Licence professionnel (BAC+3) option génie civile au lieu d'une Licence professionnel (BAC+3) option génie rural/Aménagement et Equipement Rural (AER) - La commission a estimé que la qualification du personnel est insuffisante et les preuves des expériences spécifiques inexistantes. En conséquence, et conformément au point 5. (Personnel) de la sous-section C (critères d'évaluation et de qualification) du DAO, son offre est donc rejetée ***Conclusion : Conformément à l'annexe A-1 Examen préliminaire des offres l'offre de l'ETS AU CARREFOUR DES DELICES est rejetée***
	Lot2	**Non-conformité pour examen de conformité technique de l'offre** Dans la proposition de personnel du soumissionnaire, on constate : - Le conducteur des travaux a fourni une Licence professionnel (BAC+3) option génie civile au lieu d'une Licence professionnel (BAC+3) option génie rural/Aménagement et Equipement Rural (AER) - La commission a estimé que la qualification du personnel est insuffisante et les preuves des expériences spécifiques inexistantes. En conséquence, et conformément au point 5. (Personnel) de la sous-section C (critères d'évaluation et de qualification) du DAO, son offre est donc rejetée ***Conclusion : Conformément à l'annexe A-1 Examen préliminaire des offres l'offre de l'ETS AU CARREFOUR DES DELICES est rejetée***
ETS TONY BRICE	Lot2	**Non-conformité pour examen de conformité technique de l'offre** Dans le BPU, DQE et le sous-total des prix de l'offre du soumissionnaire, on constate : - Ajout de la ligne Planté entre deux balises un arbre . En conclusion le BPU, de la DQE et le sous-total des prix sont fourni mais non valide ***Conclusion* : Conformément à l'annexe A-1 Examen préliminaire des offres, l'offre de l'ETS TONY BRICE est rejetée**
Ets ASO NORD	Lot1	*Offre économiquement plus avantageuse et classée 2ème après évaluation*

Attributaire			
Nom		Lot1 : «SOLA GROUP Sarl» Lot2 : «Ets ASO NORD»	
Montant proposé TTC		Lot1 : 14.0642.620 Lot2 : *16.034.843*	
Montant évalué (corrigé) TTC		Lot1 : 17.818.000 Lot2 : *16.034.843*	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché			
Objet		Travaux de Sécurisation et balisage des espaces pastoraux dans les villages distant de la grande voie au niveau des arrondissement de kokiborou -goumori - Banikoara et Toura, sécurisation et de balisage des couloirs de passage dans la commune de Banikoara AXE Banikoara-Arbonga-Founougo	
Prix	Lot1	Quinze millions cent mille (15.100.000) Francs CFA HT	Dix-sept millions huit cent dix-huit mille (17.818.000) Francs CFA TTC.
	Lot2	*Treize millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante (13.588.850) Francs CFA HT soit*	*Seize millions trente-quatre mille huit cent quarante - trois (16.034.843) Francs CFA TTC*
Délai d'exécution	Lot1	**Trois (03) mois**	
	Lot2	**Trois (03) mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)		RAS	
Variante pris en compte (cas échéant)		RAS	
Autres		RAS	

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

lots	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	« SOLA GROUP Sarl » Ilot 39 qtier Ladji farani Parakou Tél 97.36.06.76 Email solagroupbenin@gmail.com	Quinze millions cent mille (15.100.000) Francs CFA HT	Dix-sept millions huit cent dix-huit mille (17.818.000) Francs CFA TTC
Lot 2	**« Ets ASO NORD »,** Ilot 1471 Parcelle C Maison MOUSSA BONI GOMANDI qtier Okédama Parakou Tél 97.02.53.88, Email etssao2023@gmail.com	*Treize millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante (13.588.850) Francs CFA HT*	*Seize millions trente-quatre mille huit cent quarante - trois (16.034.843) Francs CFA TTC*

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 30 mn

Fait à Banikoara, le 6 Novembre 2023

Président
ADAMOU Abdel Matinau,
PRMP,

Rapporteur
SABI BIRA Bani K.Pierre
Rpt DADE

Membre
BANI GNANGASSOU Sanni
Rpt DAAF

Membres

TOKO N'DOURO Alou
Deuxième Adjoint au Maire,

YERO Moussa
Conseiller Communal

IMOROU Amadou
Rpt Juriste

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE BANIKOARA
BP : 01 Banikoara
Téléphone : +229 99 27 99 99
Email : mairiebanikoara@gmail.com
Web : www.mairiebanikoara.org

Liste de présence à la séance d'attribution provisoire

AAO N°56/003/MCB/PRMP/CCMP/S-PRMP du 6/10/2023 relatif aux Travaux de Sécurisation et balisage des espaces pastoraux dans les villages distant de la grande voie au niveau des arrondissement de kokiborou - goumori - Banikoara et Toura, sécurisation et de balisage des couloirs de passage dans la commune de Banikoara AXE Banikoara-Arbonga - Founougo (lot1) et (lot2)

Banikoara, le 6 Novembre 2023

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction / Qualité	Téléphone	Signature
1)	ADAMOU A.M.	PRMP/BNK	95864517	
2)	SABI BIRA Bani K. Pierre	Rpt DADE	96605332	
3)	YERO Moussa	Conseiller/Mairie	60796732	
4)	TOKO N'DOURO Alou	Mairie DAM	95912003	
5)	IMOROU Amadou	Rpt. CCJ	95 17 06 22	
6)	BANI GNANGASSOU Sanni	Rpt DAAF	94078586	

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier de DAO n°749 relatif à l'accord-cadre à bon de commande relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance globale dommages

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux-mil vingt-trois et le lundi 13 novembre à 15heures 00, dans la salle de réunion de réunion de de la Société des Aéroports du Bénin (salle 110/111 du bâtiment de la galerie marchande), la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°2023/701/SAB/COO/DAFRH pi-PRMP du 31 octobre 2023.

- Mohamed BONI BIAO : PRMP
- Robert da SILVEIRA : Assistant RBCG/ Représentant DAF-RH pi
- Tom ADANDE : Rapporteur
- Salifou TCHANGAI: Courtier en assurance

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Accord cadre à bon de commande relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance globale dommages
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert
Justification	**Néant**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal du 19/10/ 2023
Soumissionnaire(s)	
- SANLAM ASSURANCES - NSIA ASSURANCES - NOBILA ASSURANCES - AFRICAINE DES ASSURANCES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SANLAM ASSURANCES	Offre jugée conforme mais classée 3eme avec un montant TTC de 178.973.947 FCFA
,NOBILA ASSURANCES	Offre jugée conforme, mais classée 4eme avec un montant TTC de 196.871.367 FCFA
AFRICAINE DES ASSURANCES	Offre jugée conforme, mais classée 2eme avec un montant TTC de 162.704.370 FCFA
Attributaire	
Nom	NSIA ASSURANCES
Montant proposé	141.481.356 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	141.481.356 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord cadre à bon de commande relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance globale dommages
Prix	141.481.359 FCFA TTC
Délai d'exécution	36 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Accord cadre à bon de commande relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la souscription à une police d'assurance globale dommages	NSIA ASSURANCES	141.481.356 FCFA TTC
TOTAL		141.481.356 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 15 minutes

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2023

Mohamed BONI BIAO

Robert da SILVEIRA

Tom ADANDE

Salifou TCHANGAI

2

3

Objet : Dossier d'appel à concurrence : n278/MAEP/ATDA AS-BN-2KP/PRMP/SP-PRMP DU 29/09/2023 relatif à la *réalisation de neuf (09) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande dans les communes de kandi, Péhunco, Kouandé, Sinendé, Bembéréké et Banikoara, Porto-Novo et au marché à bétail et poste d'abattage de Savè* **(lots 1, 2 et 3).**

Mode de passation Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt et le mardi vingt-quatre octobre à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de l'ATDA 2, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°0133/DG/ATDA AS-BN-2KP/PRMP/CSA du 23 Octobre 2023

- Président : FAROU K. Lafia, PRMP
-Rapporteur : CHABI SIDI W. Azédine, Assistant PRMP
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations *[Préciser avec voix délibérative ou sans voix délibérative]*
ADTA 2	ADEDODJA Prudence	C/SIEA Représentant DAI	*Avec voix délibérative*
ATDA 2	MABOUDOU M. Baba	ACPVO Représentant coordonnateur PNDF LV	*Avec voix délibérative*
ATDA 2	SALAMI Ahmed	CSCMMG Réprésentant DAF	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot N°1	**Intitulé :** Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Kandi, Banikoara et Bembèrèkè
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert national**
Justification	**Néant**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°031/2023/ATDA AS-BN-2KP/CCMP/SE du 19/09/2023
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
- NON SINA-BTP - BEST BULDER'S COMPANY - ETS GGZS - TOUT EST GRACE GOD - KOBAYE INTERNATIONAL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
KOBAYE INTERNATIONAL	**Le soumissionnaire n'a pas satisfait aux critères de qualification** (*le chef de mission, le Directeur Technique, le responsable essai de pompage, le chef maçon, le chef électricien totalisent tous une expérience de 5 ans au lieu de 8 ans, le responsable des travaux de la superstructure, le mécanicien, le foreur, tous totalisent une expérience de 5 ans 7 mois au lieu de 8 ans, le responsable administratif et financier totalise une expérience de 3 ans au lieu de 5ans ; fausses déclarations sur les preuves de propreté concernant les matériels suivant : Atelier d'essai de pompage, Vibreur et Bétonnière de capacité minimale 300 L suivant les factures normalisées EM01020990-80 en date du 29/06/2023, EM0103099-82 en date de 29/06/2023, EM01092220-23 en date du 22/06/2023).*
NON SINA-BTP	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
BEST BULDER'S COMPANY	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
ETS GGZS	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
Attributaire	
Nom	TOUT EST GRACE GOD
Montant proposé	41 939 187 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	41 939 187 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec

	équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Kandi, Banikoara et Bembèrèkè
Prix	41 939 187
Délai d'exécution	150 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Lot N°2	**Intitulé :** Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Péhunco, Kouandé et Sinendé
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert national**
Justification	Néant
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°031/2023/ATDA AS-BN-2KP/CCMP/SE du 19/09/2023

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]

- NON SINA-BTP
- ETS GGZS
- BEST BULDER'S COMPANY
- JESUTON SARL
- TOUT EST GRACE GOD
- KOBAYE INTERNATIONAL

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
KOBAYE INTERNATIONAL	**Le soumissionnaire n'a pas satisfait aux critères de qualification** (***le chef de mission, le Directeur Technique, le responsable essai de pompage, le chef maçon, le chef électricien totalisent tous une expérience de 5 ans au lieu de 8 ans, le responsable des travaux de la superstructure, le mécanicien, le foreur, tous totalisent une expérience de 5 ans 7 mois au lieu de 8 ans, le responsable administratif et financier totalise une expérience de 3 ans au lieu de 5ans ; fausses déclarations sur les preuves de propreté concernant les matériels suivant : Atelier d'essai de pompage, Vibreur et Bétonnière de capacité minimale 300 L suivant les factures normalisées EM01020990-80 en date du 29/06/2023, EM0103099-82 en date de 29/06/2023, EM01092220-23 en date du 22/06/2023).***
NON SINA-BTP	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
ETS GGZS	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
BEST BULDER'S COMPANY	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
JESUTON SARL	L'offre du soumissionnaire après correction des erreurs de calcul n'est pas économiquement la plus avantageuse **(ayant utilisé dans son DQE, les prix unitaires déclarés Hors Taxes dans le B.PU, a trouvé les totaux en TTC au lieu de HT. Ce dernier a de ce fait déduit la TVA de ces montants HT au lieu de le facturé. C'est cela qui a été corrigé)**

Attributaire

Nom	TOUT EST GRACE GOD
Montant proposé	41 939 187
Montant évalué (corrigé)	41 939 187

Principales dispositions permettant l'établissement du marché

Objet du marché	Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Péhunco, Kouandé et Sinendé	
Prix	41 939 187	
Délai d'exécution	150 jours	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot N°3	**Intitulé :** Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans le campement et ferme de promotion des filières lait et viande de Porto-Novo et au marché à bétail et poste d'abattage de Savè

Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert national**
Justification	Néant
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°031/2023/ATDA AS-BN-2KP/CCMP/SE du 19/09/2023

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]

- TOUT EST GRACE GOD
- ETS GGZS
- KOBAYE INTERNATIONAL
- NON SINA BTP

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
KOBAYE INTERNATIONAL	**Le soumissionnaire n'a pas satisfait aux critères de qualification** (***le chef de mission, le Directeur Technique, le responsable essai de pompage, le chef maçon, le chef électricien totalisent tous une expérience de 5 ans au lieu de 8 ans, le responsable des travaux de la superstructure, le mécanicien, le foreur, tous totalisent une expérience de 5 ans 7 mois au lieu de 8 ans, le responsable administratif et financier totalise une expérience de 3 ans au lieu de 5ans ; fausses déclarations sur les preuves de propreté concernant les matériels suivant : Atelier d'essai de pompage, Vibreur et Bétonnière de capacité minimale 300 L suivant les factures normalisées EM01020990-80 en date du 29/06/2023, EM0103099-82 en date de 29/06/2023, EM01092220-23 en date du 22/06/2023).***
TOUT EST GRACE GOD	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse
ETS GGZS	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse

Attributaire

Nom	NON SINA-BTP
Montant proposé	41 101 878
Montant évalué (corrigé)	41 101 878

Principales dispositions permettant l'établissement du marché

Objet du marché	Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans le campement et ferme de

	promotion des filières lait et viande de Porto-Novo et au marché à bétail et poste d'abattage de Savè	
Prix	41 101 878	
Délai d'exécution	150 jours	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 : Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Kandi, Banikoara et Bembèrèkè	TOUT EST GRACE GOD	41 939 187 F CFA TTC
Lot 2 : Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans les campements et fermes de promotion des filières lait et viande des communes de Péhunco, Kouandé et Sinendé	TOUT EST GRACE GOD	41 939 187 F CFA TTC
Lot 3 : Réalisation de trois (03) forages à but multiple avec équipement d'exhaure solaire et une superstructure respectivement dans le campement et ferme de promotion des filières lait et viande de Porto-Novo et au marché à bétail et poste d'abattage de Savè	NON SINA-BTP	41 101 878 FCFA TTC
TOTAL		124 980 252 F CFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 18 heures 48 minutes.

Fait à Kandi, le 06/11/2023

Ont signé :

Le Président — Lafia FAROU KOTO

Le Rapporteur — W. Azédine CHABI SIDI

Les membres — Ahmed SALAMI ; Prudence ADEDODJA ; MABOUDOU M. Baba

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n° 342/MAEP/ATDA AS-BN-2KP/PRMP/SP PRMP DU 09/10/2023 relatif à l'Acquisition et mise en place de 400 noyaux de volaille (5 femelles + 1male), 500 noyaux de lapin (3 femelles + 1 male) et 500 noyaux de petits ruminants (3 femelles et 1 mâle), de 500 géniteurs améliorateurs de porcins respectivement dans les ménages vulnérables sur l'étendue du territoire national et dans les élevages porcins **(lots 1, 2, 3 et 4).**

Mode de passation : Appel d'Offres National Ouvert.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi trente et un octobre à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de l'ATDA 2, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service/décision Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°0134/DG/ATDA AS-BN-2KP/PRMP/CSA du 30 Octobre 2023

- Président : FAROU K. Lafia, PRMP
-Rapporteur : CHABI SIDI W. Azédine, Assistant PRMP
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations *[Préciser avec voix délibérative ou sans voix délibérative]*
ADTA 2	MABOUDOU M. Baba	ACPVO Représentant coordonnateur PNDF VL	*Avec voix délibérative*
ATDA 2	SALAMI Ahmed	CSCMMG Réprésentant DAF	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot 2 : Acquisition et mise en place de 500 noyaux de lapin (3 femelles + 1 male) dans les ménages vulnérables des PDA.

Lot N° 2	**Intitulé :** Acquisition et mise en place de 500 noyaux de lapin (3 femelles + 1 male) dans les ménages vulnérables des PDA
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres National Ouvert**
Justification	**Néant**

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°029/2023/ATDA AS-BN-2KP/CCMP/SE du 13/09/2023
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
- **ETS SOTCHE AGRO BUSSNESS**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
Néant	Néant
Attributaire	
Nom	ETS SOTCHE AGRO BUSSNESS
Montant proposé	12 403 500
Montant évalué (corrigé)	12 403 500
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition et mise en place de 500 noyaux de lapin (3 femelles + 1 male) dans les ménages vulnérables des PDA
Prix	12 403 500
Délai d'exécution	120 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Lot 4 : Acquisition et mise en place dans les élevages porcins du pôle 7 de 500 géniteurs améliorateurs.

Lot N° 4	**Intitulé :** Acquisition et mise en place dans les élevages porcins du pôle 7 de 500 géniteurs améliorateurs
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres National Ouvert**
Justification	**Néant**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°029/2023/ATDA AS-BN-2KP/CCMP/SE du 13/09/2023
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en liste*]	
- **PANAGRI**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
LE CRISTAL	Offre irrecevable (la **lettre de soumission n'est pas conforme à celle du DAO** et à une durée de validité de 30 jours au lieu de 90 jours conformément au modèle du DAO).
Attributaire	
Nom	PANAGRI
Montant proposé	28 250 000
Montant évalué (corrigé)	28 250 000
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition et mise en place dans les élevages porcins du pôle 7 de 500 géniteurs améliorateurs
Prix	28 250 000
Délai d'exécution	120 jours
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot 2 : Acquisition et mise en place de 500 noyaux de lapin (3 femelles + 1 male) dans les ménages vulnérables des PDA	ETS SOTCHE AGRO BUSSNESS	12 403 500 F CFA TTC
Lot 4 : Acquisition et mise en place dans les élevages porcins du pôle 7 de 500 géniteurs améliorateurs	PANAGRI	28 250 000 F CFA TTC
TOTAL		40 653 500 F CFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 14 heures 47 minutes.

Fait à Kandi, le 06 novembre 2023

Le Président

Lafia FAROU KOTO

Le Rapporteur

W. Azédine CHABI SIDI

Les membres

Ahmed SALAMI

Baba M. MABOUDOU

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°001/ARCHA/PRMP/S-PRMP du 25 juillet 2023 relatif à la ''**Réalisation des travaux de réhabilitation de 1325 ml de murailles dans les palais privés des Rois TEGBESSOU et AGONGLO à Abomey**''.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 28 septembre à 15 heures, dans la salle de conférence de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA), 03 BP 254 Abomey, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°017/ARCHA/DG/PRMP/SP/08/23 du 18 août 2023.

- Présidente : BAHOUNON Sévérine Akuavi
- Membres :

Administration	**Nom et Prénom(s)**	**Qualité**	**Observations**
DT/ARCHA	TOGONOU Yves F.	Représentant du DT	**Avec voix délibérative**
DAF/ARCHA	AMOUSSOUGA Valentin	Représentant du DAF	**Avec voix délibérative**
PRMP	KEDOTE Angelique Esther	Personne ressource	**Avec voix délibérative**
Direction Générale	GUEDEGBE Mamert	Personne ressource	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x)de synthèse(s) ci-après :

Lot Unique	**INTITULE : RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE 1325 ML DE MURAILLES DANS LES PALAIS PRIVÉS DES ROIS TEGBESSOU ET AGONGLO À ABOMEY"**
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**CCMP**
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en lice*]	
- DELGAN SERVICES - GID - ERET - S2G - ETRAGEC-BTP - SEAMAS GROUP	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DELGAN SERVICES	❖ Son offre n'est pas recevable car la lettre de somission n'est pas conforme aux exigences du DAO - Délai d'exécution différent (Trois (03) mois); ❖ Le Détail Quantitatif et Estimatif non signé; ❖ Pas de preuve d'expériences similaires du personnel d'encadrement des entreprises naissantes conformément au point 4. , b., Exigences techniques dans l'avis d'appel d'offres; ❖ Promesse de location de certains matériels en photocopie couleur; ce qui doute de l'authenticité de cette pièce; ❖ Etc
GID	Son offre n'est pas évaluée conforme économiquement la plus avantageuse pour l'Etat.

S2G- ETRAGEC-BTP	❖ Son offre n'est paa recevable à cause de la non conformité de l'Habilitation . - Ainsi, le candidat ayant retiré le dossier d'appel d'offres et soumissionné est bel et bien la société S2G-ETRAGEC-BTP. Or, le représentant habilité pour engager l'offre est le gérant mandataire légitime de la société S2G-ETRAGEC et non S2G-ETRAGEC-BTP; soumissionnaire de la présente offre. - Monsieur Montcho Adagbè Philipe, ayant signé l'habilitation en qualité de Gérant pour la Société S2G-ETRAGEC-BTP; soumissionnaire, n'est pas le Gérant de ladite société conformément au régistre de commerce. La société est gérée en co-gérance et le Gérant s'appelle Monsieur GBAGUIDI Simon et le Co-Gérant ; Monsieur Montcho Adagbè Philippe. - La commission estime que Monsieur Montcho Adagbè Philipe ne peut en lui seul signer l'habilitation et doute donc de la provenance exacte de l'offre. Aussi, en qualité de Gérant et mandataire légitime de la société S2G - ETRAGEC n'est pas halilité à signer l'offre au nom de la société S2G-ETRAGEC-BTP. Sur le plan juridique, les deux (02) noms ne sont pas les mêmes. - Entre autres, le bilan d'ouverture et d'autres pièces de l'offre portent en leur genèse le nom de GBAGUIDI Simon; le Gérant de la société S2G-ETRAGEC-BTP (Exemple: Extrait du bilan d'ouverture, Attestation de non faillite). ❖ Par ailleurs, plusieurs défaillances ont été relevées à savoir: 1- CV du personnel signé par ledit mandataire or conformément au formulaire Per-1 de la page 125 du DAO, c'est la signature du personnel proposé pour le poste qui est requise; 2- Attestation de promesse de location est en photocopie couleur; ce qui doute de l'authenticité de la pièce; 3- Formulaire de renseignement sur le candidat est non conforme au formulaire ELI1.1.(Page 94 du DAO). Le point 2 a été distrait au lieu de renseigner ''Néant'' et

	les points 3.a et 3.b ont été modifiés en 2.a et 2.b. 4- Promesse d'attestation d'assurance de risque professionnelle fournie (non conforme) en lieu et place de l'attestation d'assurance de risque professionnelle avec un montant exigé. 5- Le bilan d'ouverture n'est ni en original, ni en copie légalisée en ces pages de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI; c'est la photocopie couleur du bilan légalisé qui est fournie. Ce bilan porte en gros caractère sur la première page '' Bilan d'ouverture au **24/05/22** or le registre de commerce porte la date 24/05/23 pour le démarrage des activités de la société. Le bilan est donc surchagé et non conforme comportant des contradictions. 6-Les expériences du personnel en travaux de construction de murailles en terre de barre non justifiées.
SEAMAS GROUP	Son offre est écartée à l'étape de l'évaluation financière. Le soumissionnaire SEAMAS GROUP a présenté des rubriques non conformes aux points 3.03 et 3.04 (AGONGLO) et ensuite 3.02 et 3.03 (TEGBESSOU) contenus dans les cadres du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif et estimatif du Dossier d'Appel d'Offres aux pages **85, 87, 90 et 99 (Confère l'extrait du BPU et DQE de son offre).** La commission a constaté une déviation majeure par rapport aux spécifications techniques exigées. Au point 3.03 et 3.02, le soumissionnaire a proposé 60 cm de murailles à la base au lieu de 90 cm exigés.

Attributaire		
Nom	***ERET***	
Montant proposé	***178 383 833 FCFA TTC***	
Montant évalué (corrigé)	***178 383 833 FCFA TTC***	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	***Réalisation des travaux de réhabilitation de 1325 ml de murailles dans les palais privés des Rois TEGBESSOU et AGONGLO à Abomey***	
Prix	**178 383 833** ***FCFA TTC***	
Délai d'exécution	***Huit (08) mois***	

Part de sous-traitance (le cas échéant)	***Sans objet***	
Variante pris en compte (cas échéant)	***Sans objet***	
Autres	***Sans objet***	

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Attributaire	**Montant F CFA TTC**
ERET	**178 383 833**

La Présidente a clôturé la séance à 16H29.

Fait à Abomey, le 28 septembre 2023

La Présidente

BAHOUNON Sévérine Akuavi

Le Rapporteur

TOGONOU Yves F.

Les membres

GUEDEGBE Mamert

AMOUSSOUGA Valentin

KEDOTE Angelique Esther

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel à concurrence** n°10A-008/MADJ/PRMP/SP-PRMP du 15/05/2023 relatif à la réalisation des clôtures des Ecoles Primaires Publiques de Sota, d'Odo Hongla (Budget participatif), du terrain de sport de l'arrondissement de Mèdédjonou et l'achèvement de celle de l'EPP Aglogbè.

Mode de passation : Appel d'Offre Ouvert National

L'an deux mil, le jeudi 17 août 2023 à 10 heures 30, dans la salle de réunion de de la mairie d'Adjarra, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°10A-39/MADJ/SE/PRMP/SP-PRMP du 09 juin 2023 :

Administration	Nom et Prénom	Qualité	Observations
Mairie d'Adjarra	ADANDE M. PASCAL	Président	Avec voix délibérative
	YADOULETON K. Armand	Rapporteur	Avec voix délibérative
	FANOU Diane	RAAF	Avec voix délibérative
Conseillers communal	AHIDEDJI M. Victor	Membre	Avec voix délibérative
	HOUNVO A. Janvier	Membre	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 1	**Intitulé :** Réalisation des clôtures de l'Ecole Primaire Publique de Sota dans l'arrondissement d'Adjarra II.
Procédures	
Mode de passation	**AOO National**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**(si requise)**
Soumissionnaire(s) *en lice*	
1- GOLGOTHA BTP 2- LA LUMIERE BTP	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ADEW BANK ET FILS	Non production du programme des travaux, non Conformité de la méthodologie, de la liste du personnel (absence de Topographe et Environnementaliste) et de la liste du matériel.
DEI VOLUNTAS AMEN SARL	Non production du programme des travaux et la non-conformité de la liste du personnel (absence de Topographe et Environnementaliste).
GOLGOTHA BTP	A l'issue de l'évaluation financière, n'a pas satisfait à tous les critères de qualification. Tout le personnel proposé dans l'offre à l'exception du chef de chantier n'a pas satisfait aux exigences des critères de qualification relatifs aux personnels conformément à ce qu'exige le DAO
SIMORGH SARL	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie de cette entreprise mentionne des aspects qui ne figurent pas dans le DQE de la construction des clôtures c'est-à-dire peinture sur maçonnerie.
ATF SERVICES SARL	Non-conformité de la méthodologie La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (travaux de menuiserie bois, de soudure des portes et fenêtres, d'électricité avec fourniture et pose des prises de courant suivi de la mise à la terre. Aussi la méthodologie renseigne t'elle sur l'application de peinture mélangée avec du chaux et de la teinte sur l'ensemble des ouvrages, la peinture à huile sur les menuiseries bois tel que les lambrequins, portes
PENTAGONE BUILDING SARL	L'offre retrouvée dans l'enveloppe intérieure correspondait à celle du lot 2
Ets DSG SERVICE BTP	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (travaux de peinture sur mur en lieu et place de

	travaux de peinture sur ouvrage métallique.
ETS ABDEL KHALED BTP ET FRERE	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (béton pour forme de dallage avec chape incorporée et bouchardée suivi de teinte rouge vif dans chaque salle de classe et sur la terrasse.
ETS ZAM ET FILS	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (la préfabrication des claustras pour l'élévation des murs, l'électricité, travaux de peinture foam sur plafonds, portes et fenêtres.
Attributaire :	
Nom	LA LUMIERE BTP
Montant proposé	27 307 159
Montant évalué (corrigé)	27 307 159
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réalisation des clôtures de l'Ecole Primaire Publique de Sota dans l'arrondissement d'Adjarra II.
Prix	27 307 159
Délai d'exécution	4 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	

Lot N° 2	**Intitulé :** Réalisation de la clôture de l'Ecole Primaires Publique de Odo Hongla et achèvement de celle de l'Ecole Primaire Publique d'Aglogbè dans l'arrondissement d'Aglogbè.
Procédures	
Mode de passation	**AOO National**
Justification	**(si requise)**

	fourniture et pose des prises de courant suivi de la mise à la terre. Aussi la méthodologie renseigne t'elle sur l'application de peinture mélangée avec du chaux et de la teinte sur l'ensemble des ouvrages, la peinture à huile sur les menuiseries bois tel que les lambrequins, portes
PENTAGONE BUILDING SARL	L'offre retrouvée dans l'enveloppe intérieure correspondait à celle du lot 1
LA JOIE DE LA PYRAMIDE BENIN	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (Les travaux d'enduits, démarreront juste après le coulage de la dalle, les travaux de peintures consisteront à brosser les murs, à mettre en place trois couches de peintures et à procéder au nettoyage du bâtiment et des alentours.
LEDEME ET ASSOCIES	Défaut de présentation de l'offre.
ETS ZAM ET FILS	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (la préfabrication des claustras pour l'élévation des murs, l'électricité, travaux de peinture foam sur plafonds, portes et fenêtres
MOUAK SERVICES	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (travaux de peinture sur enduits et sur l'ensemble des bâtiments.
Attributaire	
Nom	REALITY MARIN COMPANY
Montant proposé	21 879 047

SIMORGH SARL	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie de cette entreprise mentionne des aspects qui ne figurent pas dans le DQE de la construction des clôtures c'est-à-dire peinture sur maçonnerie
ATF SERVICES SARL	Non-conformité de la méthodologie La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (travaux de menuiserie bois, de soudure des portes et fenêtres, d'électricité avec fourniture et pose des prises de courant suivi de la mise à la terre. Aussi la méthodologie renseigne t'elle sur l'application de peinture mélangée avec du chaux et de la teinte sur l'ensemble des ouvrages, la peinture à huile sur les menuiseries bois tel que les lambrequins, portes
Ets LE SOLITAIRE	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (placards dans les salles de classes et séparation en béton, peinture).
ETS ABDEL KHALED BTP ET FRERE	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (béton pour forme de dallage avec chape incorporée et bouchardée suivi de teinte rouge vif dans chaque salle de classe et sur la terrasse
Attributaire	
Nom	BATICO ET FILS
Montant proposé	31 812 670
Montant évalué (corrigé)	34 039 557
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réalisation de la clôture du terrain de sport de l'arrondissement de Mèdédjonou

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**(si requise)**
Soumissionnaire(s) *en lice*	
1- GOLGOTHA BTP 2- REALITY MARIN COMPANY	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ADEWBANK ET FILS	Non production du programme des travaux, non Conformité de la méthodologie, de la liste du personnel (absence de Topographe et Environnementaliste) et de la liste du matériel. La méthodologie de cette entreprise mentionne des aspects qui ne figurent pas dans le DQE de la construction des clôtures, c'est-à-diretables-bancs, encastrement des tuyaux de plomberies etc.
DEI VOLUNTAS AMEN SARL	Non production du programme des travaux et la non-conformité de la liste du personnel (absence de Topographe et Environnementaliste).
GOLGOTHA BTP	A l'issue de l'évaluation financière, n'a pas satisfait à tous les critères de qualification. Tout le personnel proposé dans l'offre à l'exception du chef de chantier n'a pas satisfait aux exigences des critères de qualification relatifs aux personnels conformément à ce qu'exige le DAO
SIMORGH SARL	Non-conformité de la méthodologie. La méthodologie de cette entreprise mentionne des aspects qui ne figurent pas dans le DQE de la construction des clôtures c'est-à-dire peinture sur maçonnerie
ATF SERVICES SARL	Non-conformité de la méthodologie La méthodologie fait allusion à des aspects qui ne figurent pas dans le DQE (travaux de menuiserie bois, de soudure des portes et fenêtres, d'électricité avec

Montant évalué (corrigé)	21 879 047	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Réalisation de la clôture de l'Ecole Primaires Publique de Odo Hongla et achèvement de celle de l'Ecole Primaire Publique d'Aglogbè dans l'arrondissement d'Aglogbè.	
Prix	21 879 047	
Délai d'exécution	4 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	-	

Lot N° 3	**Intitulé :** Réalisation de la clôture du terrain de sport de l'arrondissement de Mèdédjonou
Procédures	
Mode de passation	**AOO National**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**(si requise)**
Soumissionnaire(s) *en lice*	
1 GOLGOTHA BTP 2 BATICO ET FILS	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
GOLGOTHA BTP	A l'issue de l'évaluation financière, n'a pas satisfait à tous les critères de qualification. Tout le personnel proposé dans l'offre à l'exception du chef de chantier n'a pas satisfait aux exigences des critères de qualification relatifs aux personnels conformément à ce qu'exige le DAO

Prix	34 039 557	
Délai d'exécution	4 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	-	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot 1	LA LUMIERE BTP	27 307 159
Lot 2	REALITY MARIN COMPANY	21 879 047
Lot 3	BATICO ET FILS	34 039 557
TOTAL		

Le Président a clôturé la séance à 16 heures.

Fait à Adjarra, le 31 août 2023.

Le Président
Pascal ADANDE

Le Rapporteur
Armand K. YADOULETON

Les membres

Diane FANOU

AHIDEDJI M. Victor

Janvier A. HOUNVIO

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : DAO N°004/ADSC/DG/PRMP/SP-PRMP/2023 du 26 mai 2023 relatif au **recrutement de prestataires pour assurer le nettoyage des locaux (intérieurs, extérieurs), l'entretien des espaces verts, le traitement phytosanitaire et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**

Mode de passation : Appel d'Offre National (AON)

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 20 octobre à 09 heures, dans la salle de réunion de SEME ONE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N°012/ADSC/DG/DAF/PRMP/SP-PRMP/2023 du 20 juin 2023** :

- Président : Mondoukpè H. FADONOUGBO
- Rapporteur : Antoine HOUNKPONOU
- Membres :
  - Ange Aubin AGBODJI, Représentant DAF
  - Donald ADANDEDJAN, Représentant Responsable Infrastructure Numériques.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 1 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè-One	**Intitulé : Recrutement de prestataires pour assurer le nettoyage des locaux (intérieurs, extérieurs), l'entretien des espaces verts, le traitement phytosanitaire et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offre National
Justification	*S_DIPS_78052* du PPM-ADSC validé le 20 Avril 2023
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV N°0705-08/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 04 août 2023
Soumissionnaires en liste	
- TEAM-PRONET SERVICES BENIN; - SERVICE. COM ; - ETS DJIK; - NET MULTI-SERVICES ;	

- COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL ; - AARON SERVICES INTERNATIONAL ; - VIFE SERVICES ; - ETS NETTO SERVICES ; - ETS LA GRANDE VICTOIRE ;	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
- TEAM-PRONET SERVICES BENIN	Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse
- SERVICE. COM	Les offres (lots 1 et 2) du soumissionnaire ne sont pas présentées et déposées par lot comme exigé au point 13 de l'avis d'appel d'offres.
- NET MULTI-SERVICES	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif ne sont pas datés comme exigé au point A-1-1 du DAO. - l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'est pas fourni dans l'offre du soumissionnaire comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO.
- COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL ;	Offre financière plus élevée que l'offre économiquement la plus avantageuse.
- AARON SERVICES INTERNATIONAL ;	Offre jugée non conforme aux critères de qualification pour les motifs ci-après : - Les CV de certains agents d'entretien (GBEHA Judith Christine, DJIMA RECK Lyncette, TCHAKOUN LUIS Carlos, DJOMAKI SESSI Natacha, AWONON Macellin, DJAGBA Célestin Raymond) ne précisent pas qu'ils disposent d'au moins trois (03) expériences dans des prestations similaires. De plus, les attestations de travail délivrées à ces agents d'entretien n'indiquent qu'une seule expérience

	relative à l'entretien des locaux du port sec d'Allada durant la période d'août 2017 à octobre 2022 au lieu de trois (03) différentes expériences exigées au point 5 des critères de qualification du DAO.
- VIFE SERVICES	Les offres (lots 1 et 2) du soumissionnaire ne sont pas présentées et déposées par lot comme exigé au point 13 de l'avis d'appel d'offres.
- ETS NETTO SERVICES	Offre financière corrigée à la hausse avec une variation de plus de dix pourcent (10%) en plus du montant de l'offre financière (sur les 3 ans) lu à l'ouverture. Le montant corrigé de l'offre s'élève à 50.507.350.632 F CFA HT alors que le montant lu à l'ouverture est de 11.872.914 F CFA HT.
- ETS LA GRANDE VICTOIRE	Offre technique jugée non-conforme au motif ci-après : - la méthode d'exécution, le programme d'exécution et la description technique sont jugées non acceptables car étant présentés en un seul document ne permettant d'apprécier ni la méthode d'exécution prévue par le soumissionnaire, ni le programme d'exécution proposé. - ces documents ne sont pas présentés distinctement comme listés à l'annexe A-1-2.
Attributaire	
Nom	**ETS DJIK**
Montant proposé	**36.141.984 TTC**
Montant évalué (corrigé)	**36.141.984 TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**LOT 1 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè-One**
Prix	**36.141.984 TTC**
Délai d'exécution	Trois (03) ans (Accord cadre)
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant

Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot 2 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè City Open Park (SCOP) et des bureaux de TINIMA Agblangandan (Sèmè Podji)	**Intitulé : Recrutement de prestataires pour assurer le nettoyage des locaux (intérieurs, extérieurs), l'entretien des espaces verts, le traitement phytosanitaire et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offre National
Justification	*S_DIPS_78052* du PPM-ADSC validé le 20 Avril 2023
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV N° 0705-08/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 04 août 2023
Soumissionnaires en liste	
- SERVICE. COM ; - NICKEL PRESTATION ; - ETS " SAINTS DOIGTS DE DIEU ; - CAP SUCCES ; - NET MULTI-SERVICES ; - COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL ; - ETS HYG'UP AFRIQUE ; - AARON SERVICES INTERNATIONAL - VIFE SERVICES - NOUVELLE ENTREPRISE DE SERVICES ET DE COOPERATION - ETS NETTO SERVICES ; - ETS LA GRANDE VICTOIRE - 3 D AFRIQUE SOLUTIONS ;	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
- SERVICE. COM	Les offres (lots 1 et 2) du soumissionnaire ne sont pas présentées et déposées par lot comme exigé au point 13 de l'avis d'appel d'offres.
- NICKEL PRESTATION	Offre financière plus élevée que l'offre classée 1ère. De plus, il convint de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte la superficie réelle du Sèmè City Open Park

	(1351,80m2), au lieu des 4254 m² initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas. Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer des montants corrigés de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Les réponses transmises par les soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter que les soumissionnaires révisent leur prix unitaire, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
- **ETS " SAINTS DOIGTS DE DIEU**	- Offre technique jugée non conforme aux exigences du DAO au motif que le soumissionnaire a fourni un programme d'activité chiffré au lieu d'un programme d'exécution requis à l'annexe A-1-2 du DAO.
- **CAP SUCCES**	Offre technique jugée non-conforme au motif ci-après : - la méthode d'exécution et la description technique sont jugées non acceptables car étant présentés en un seul document ne permettant pas d'apprécier la méthode d'exécution prévue par le soumissionnaire ; - le programme d'exécution et le calendrier d'exécution sont fournis en un seul document alors les deux documents doivent être séparés comme exigé à l'annexe A-1-2.
- **NET MULTI-SERVICES**	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif ne sont pas datés comme exigé au point A-1-1 du DAO.

73

	Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Les réponses transmises par les soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter que les soumissionnaires révisent leur prix unitaire à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
- **AARON SERVICES INTERNATIONAL ;**	Offre financière plus élevée que l'offre classée 1ère. De plus, il est important de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m2 initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas. Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Les réponses transmises par les soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter que les soumissionnaires révisent leur prix unitaire à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
- **VIFE SERVICES ;**	Les offres (lots 1 et 2) du soumissionnaire ne sont pas présentées et déposées par lot comme exigé au point 13 de l'avis d'appel d'offres.

75

	- ces documents ne sont pas présentés distinctement comme listés à l'annexe A-1-2.
- **3D AFRIQUE SOLUTIONS**	- Offre jugée non recevable pour défaut de présentation de l'offre suivant les modalités de présentation prévues au DAO. En effet, seule l'original de l'offre est fourni sans la copie exigée.
- **TEAM-PRONET SERVICES BENIN**	Offre classée 1ère. Toutefois, il convient de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m² initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas. Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Le soumissionnaire NOUVELLE ENTREPRISE DE SERVICES ET DE COOPERATION n'a pas fourni de réponse à la lettre de la PRMP et les réponses transmises pas les autres soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter une révision des prix unitaires par les soumissionnaires à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
Attributaire	
Nom	Néant
Montant proposé	Néant
Montant évalué (corrigé)	Néant
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 2 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè City Open Park (SCOP) et des bureaux de TINIMA Agblangandan (Sèmè Podji)**

77

	- l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique n'est pas fourni dans l'offre du soumissionnaire comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO.
- **COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL ;**	Offre financière plus élevée que l'offre classée 1ère. De plus, il est important de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m2 initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas. Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Les réponses transmises par les soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter que les soumissionnaires révisent leur prix unitaire à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
- **ETS HYG'UP AFRIQUE**	Offre financière plus élevée que l'offre classée 1ère. De plus, il est important de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m2 initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas.

74

- **NOUVELLE ENTREPRISE DE SERVICES ET DE COOPERATION**	Offre financière plus élevée que l'offre classée 1ère. De plus, il est important de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m2 initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas. Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction. Le soumissionnaire NOUVELLE ENTREPRISE DE SERVICES ET DE COOPERATION n'a pas fourni de réponse à la lettre de la PRMP et les réponses transmises pas les autres soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé. N'ayant pas la possibilité d'accepter que les soumissionnaires révisent leur prix unitaire à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.
- **ETS NETTO SERVICES**	Offre technique jugée non conforme au motif que le programme d'exécution n'est pas signé comme exigé au point A-1-2 du DAO.
- **ETS LA GRANDE VICTOIRE**	Offre technique jugée non-conforme au motif ci-après : - la méthode d'exécution, le programme d'exécution et la description technique sont jugées non acceptables car étant présentés en un seul document ne permettant d'apprécier ni la méthode d'exécution prévue par le soumissionnaire, ni le programme d'exécution proposé.

76

Prix	Néant
Délai d'exécution	Néant
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Il convient de noter que la correction des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot N°2 a été effectuée en tenant compte de la superficie réelle du Sèmè City Open Park (1351,80m2), au lieu des 4254 m² initialement indiqués dans le DQE. Après la correction, il a été observé que le montant corrigé de toutes les offres en lice est présumé anormalement bas.

Une lettre a donc été envoyée à tous les soumissionnaires pour les informer de la correction de leurs offres et solliciter des explications sur les montants obtenus après la correction.

Le soumissionnaire NOUVELLE ENTREPRISE DE SERVICES ET DE COOPERATION n'a pas fourni de réponse à la lettre de la PRMP et les réponses transmises pas les autres soumissionnaires indiquent qu'ils souhaitent réviser leur prix unitaire vu que la quantité initialement indiquée dans le DQE a changé.

N'ayant pas la possibilité d'accepter une révision des prix unitaires par les soumissionnaires à ce stade de la procédure, la COE a décidé de déclarer le lot N°2 infructueux.

Lot3 : Service de création et d'entretien des espaces verts de SEME ONE et des espaces verts de SEME TWO	**Intitulé : Recrutement de prestataires pour assurer le nettoyage des locaux (intérieurs, extérieurs), l'entretien des espaces verts, le traitement phytosanitaire et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offre National**
Justification	***S_DIPS_78052* du PPM-ADSC validé le 20 Avril 2023**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV N° 0705-08/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 04 août 2023**
Soumissionnaires en liste	
NEANT	
Soumissionnaires	**NEANT**
Attributaire	
Nom	**NEANT**

78

Montant proposé	NEANT	
Montant évalué (corrigé)	NEANT	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Lot 3 : Service de création et d'entretien des espaces verts de SEME ONE et des espaces verts de SEME TWO**	
Prix	0	
Délai d'exécution	NEANT	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Lot4 : Service de traitement phytosanitaire de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE	**Intitulé : Recrutement de prestataires pour assurer le nettoyage des locaux (intérieurs, extérieurs), l'entretien des espaces verts, le traitement phytosanitaire et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offre National**
Justification	***S_DIPS_78052* du PPM-ADSC validé le 20 Avril 2023**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV N° 0705-08/DNCMP/CCMP/PR/2023 du 04 août 2023**

Soumissionnaires en liste

- **SERVICE. COM ;**
- **COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL ;**
- **3 D AFRIQUE SOLUTIONS ;**

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
- **SERVICE. COM**	Offre technique jugée non conforme au motif que la méthode d'exécution et le calendrier d'exécution ne sont pas exigés à l'annexe A-1-2 du DAO.
- **3 D AFRIQUE SOLUTIONS ;**	Offre jugée non recevable pour les motifs ci-après : - Absence de la lettre de soumission exigée à l'annexe A-1-1 du DAO.

79

	- Le Devis Quantitatif et Estimatif n'est pas daté comme exigé à l'annexe A-1-1 du DAO.	
Attributaire		
Nom	**COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL**	
Montant proposé	**9.372.220 TTC**	
Montant évalué (corrigé)	**9.372.220 TTC**	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Lot4 : Service de traitement phytosanitaire de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE.**	
Prix	**9.372.220 TTC**	
Délai d'exécution	Trois (03) ans (Accord cadre)	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

80

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant
Lot1 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè-One	**ETS DJIK**	**36.141.984 TTC**
Lot2 : Service de prestataire pour l'entretien des bureaux de Sèmè City Open Park (SCOP) et des bureaux de TINIMA Agblangandan (Sèmè Podji)	**Non attribué**	**0**
Lot3 : Service de création et d'entretien des espaces verts de SEME ONE et des espaces verts de SEME TWO	**Non attribué**	**0**
Lot4 : Service de traitement phytosanitaire de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE et la vidange des fosses septiques de SEME ONE, SEME TWO, SEME THREE	**COMPAGNIE DE SERVICES AUX ENTREPRISES BENIN" SARL**	**9.372.220 TTC**

La Présidente a clôturé la séance à 16 heures.

Ont signé

Cotonou, le 20 octobre 2023.

La Présidente

Mondoukpe H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC

Le Rapporteur

Antoine HOUNKPONOU
Assistant-PRMP/ADSC

Les membres

Ange Aubin AGBODJI
Rept/DAF/ ADSC

Donald ADANDEDJAN
Rept/ Responsable Infrastructure Numériques

81

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n° T_DST_72544 relatif aux travaux de réfection de modules de salles de classes + bureau magasin et direction dans les EPP de Sogbadji, Zoungbodji et Docome, EPP Ganlonnoncodji, EM Lebou, EPP Tove, EPP Zomai et EPP Agbanou: 2 lots..

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 10 novembre à 15 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Ouidah, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service 5/0500/CO/SE/PRMP/SP-PRMP du 11/08/2023

- Président : BACHABI A. Raïmi (PRMP)
- Rapporteur : HOUNNOUGBO Rolland (DST)
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations *(voix délibérative ou sans voix)*
Mairie de Ouidah	PRUDENCIO Fructueux	Conseiller Communal	Avec voix délibérative
Mairie de Ouidah	HOUNGBEDJI Chancerien	Conseiller Communal	Avec voix délibérative
Mairie de Ouidah	DAGBETO Narcisse	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie de Ouidah	MINHINTO Orietta	SP-PRMP	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lots	**Intitulé :** travaux de réfection de modules de salles de classes + bureau magasin et direction dans les EPP de Sogbadji, Zoungbodji et Docome, EPP Ganlonnoncodji, EM Lebou, EPP Tove, EPP Zomai et EPP Agbanou: 2 lots

Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres ouvert**
Justification	**Fonction du montant planifié dans le PPMP**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N° 5/060/CO/CCMP/2023**

Soumissionnaire en liste

Ets VOLTA SERVICE CONSTRUCTION	Ets BERHEC SERVICES
Ets INNOVATIVE-BUILDING	Société CH GROUPE Sarl
Ets ZOBE SERVICES	Ets OTAB - DED
Ets BENI GROUP CONSULT	Ets AFRIQUE PROXI SERVICES
EtS ACMAR	Ets MB PETIT A PETIT
Ets JUPITER BTP Sarl	Société INGETECH
Société L'AIGLE ROYAL AU ROCHER	Sarl Société KGS GROUPE INTER Sa
Société GROUP AFEL	GPMT DAA SERVICES - GLEVIV
Ets J.B ENTREPRISE	ENTREPRISE SOK-AS

Soumissionnaires écartés

N°	SOUMISSIONNAIRES	Motifs du rejet des	
		LOT 1	LOT 2
1	**Ets VOLTA SERVICE CONSTRUCTION**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **''absence du Programme des Travaux''.**	-
3	**Ets ZOBE SERVICES**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour : - **Non-conformité du Programme des travaux** - **Non-conformité de la Méthodologie**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour : - **Non-conformité du Programme des travaux** - **Non-conformité de la Méthodologie**
4	**Ets BENI GROUP CONSULT**	**Offre rejetée parce que plus chère que l'attributaire**	
5	**EtS ACMAR**	**Offre rejetée parce que plus chère que l'attributaire**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de la recevabilité des offres, pour **avoir présenté deux lettres de soumission de montants différents dans la copie originale de l'offre**
6	**Ets JUPITER BTP Sarl**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de la recevabilité des offres, pour **avoir présenté une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de la recevabilité des offres, pour **avoir présenté une lettre de déclaration de garantie d'offre non valide**
7	**Société L'AIGLE ROYAL AU ROCHER**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour: - **Non-conformité de la Méthodologie**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour: - **Non-conformité de la liste du personnel** - **Non-conformité de la Méthodologie**
8	**Société GROUP AFEL**	-	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **''absence du Programme des Travaux''.**
9	**Ets J.B ENTREPRISE**	**Offre rejetée parce que plus chère que l'attributaire**	
10	**Ets BERHEC SERVICES**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de capacité technique des soumissionnaires, pour **''absence de preuve de capacité technique relative à la disponibilité du personnel et du matériel requis.**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de la conformité des données aux fins de l'évaluation financière des offres. La raison est la non-conformité des bordereaux des prix unitaires et des DQE aux formulaires du DAO
11	**Société CH GROUPE Sarl**		**Offre rejetée parce que plus chère que l'attributaire**
12	**Ets OTAB - DED**		**Offre rejetée parce que plus chère l'attributaire**
13	**Ets AFRIQUE PROXI SERVICES**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **''absence du Programme des Travaux''.**	-
14	**Ets MB PETIT A PETIT**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour: - **Non-conformité du Programme des travaux** - **Non-conformité de la Méthodologie** - **Non-conformité du planning de mobilisation des matériels**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour : - **Non-conformité du Programme des travaux** - **Non-conformité de la Méthodologie** - **Non-conformité du planning de mobilisation des matériels**

15	**Société INGETECH**		**Offre rejetée parce que plus chère après correction que l'attributaire**
16	**Sarl Société KGS GROUPE INTER Sarl**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **"absence du Programme des Travaux".**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **"absence du Programme des Travaux".**
17	**GPMT DAA SERVICES - GLEVIVI**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **"absence du Programme des Travaux".**	-
18	**ENTREPRISE SOK-AS**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **"absence du Programme des Travaux".**	Offre rejetée à l'étape de l'examen de conformité technique des offres, pour **"absence du Programme des Travaux".**

Attributaires		
LOT 1		
Nom	Ets INNOVATIVE-BUILDING	
Montant proposé	24 880 529 francs CFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	24 880 529 francs CFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Travaux de réfection de trois modules de trois salles de classes dans les EPP de Sogbadji, Zoungbodji et Docome (lot 1)	
Prix	24 880 529 francs cfa ttc	
Délai d'exécution	Deux (02) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	
Variante pris en compte (cas échéant)	-	
Autres	-	
LOT 2		
Nom	J B Entreprise	
Montant proposé	78 671 861 francs CFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	78 749 741 francs CFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		

Objet du marché	Travaux de réfection de modules de salles de classes dans les EPP de Tovè, Agbanou, Ganlonnoncodji et EM de Lèbou (lot 2)
Prix	78 749 741 francs CFA TTC
Délai d'exécution	Trois (03) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Travaux de réfection de trois modules de trois salles de classes dans les EPP de Sogbadji, Zoungbodji et Docome (lot 1)	ETS INNOVATIVE-BUILDING	24 880 529 francs cfa ttc
Travaux de réfection de modules de salles de classes dans les EPP de Tovè, Agbanou, Ganlonnoncodji et EM de Lèbou (lot 2)	J B Entreprise	78 749 741 francs CFA TTC
TOTAL		**103 630 270**

Le Président a clôturé la séance à heures 16 heures 15 minutes.

Fait à Ouidah, le 10 novembre 2023

Le Président — **Le Rapporteur**

Raïma A. BACHABI — Rolland HOUNNOUGBO

Les membres

Chancerien HOUNGBEDJI — Prudence Fructueux — Orietta HINHINTO

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'Appel d'Offres Ouvert N°19 T_DST_82660 / 2023** relatif à la *réhabilitation et extension de la maternité et du dispensaire du Centre de Santé de l'Arrondissement de Kandi 2 et réhabilitation de la maternité et du dispensaire du Centre de Santé de l'Arrondissement de Saah (Lot 1 et Lot 2).*

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt trois et le Lundi 30 Octobre à 17 heures 05, dans la salle d'ouverture des offres de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Kandi, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire des marchés cités en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°54/011/MKDI/SE/PRMP/SPRMP du 13/10/2023.

- Président/Rapporteur : OGBON Mohamed, Personne Responsable des Marchés Publics
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
Mairie de Kandi	ARIDJE Noukpo Augustin	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SERO Dafia	DST	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	SEYDOU Abdou Wahabe	Premier Adjoint au Maire	Avec voix délibérative
Mairie de Kandi	ADAMOU N'DIAYE Ibrahim	Conseiller communal	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 1 et Lot 2	**Intitulé :** *Réhabilitation et extension de la maternité et du dispensaire d Centre de Santé de l'Arrondissement de Kandi 2 et réhabilitation de maternité et du dispensaire du Centre de Santé de l'Arrondissement d Saah*
Procédures	
Mode de passation	*Appel d'Offres Ouvert National*
Justification	*Montant prévisionnel HT supérieur à 35 000 000 F CFA*
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	*PV CCMP en date du 08/09/2023*

Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en lice*]	
LOT 1	**LOT 2**
- CDS NEGOCES - EGC SARL - DODODJI GROUP - NET - DJLO GBENONTON BTP - SEGLA & COMPANY SARL - CHRISTINE ET FILS - SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE - SEGBE FRANCOISE - KADI SERVICE - SETC BENIN - OBB-TP SARL	- CDS NEGOCES - EGC SARL - PYRAMIDE BTP - NET - DJLO GBENONTON BTP - SEGLA & COMPANY SAR - CHRISTINE ET FILS - MERVEILLES D'ALLAH SAUVEUR - SEGBE FRANCOISE - KADI SERVICE - SETC BENIN - OBB-TP SARL

Soumissionnaires écartés		
Soumissionnaires		**Motifs**
CDS NEGOCES	*Lot 2*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 2ème après évaluation
EGC SARL	*Lot 1*	Non-conformité de l'offre technique *(Non fourniture du programme mobilisation et de construction signé, obligatoire pour la conformité technique)*
	Lot 2	Non-conformité de l'offre technique *(Non fourniture du programme mobilisation et de construction signé, obligatoire pour la conformité technique)*
PYRAMIDE BTP	*Lot 2*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 6ème après évaluation
DODODJI GROUP	*Lot 1*	Offre non recevable *(déclaration de garantie de soumission fournie par soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le poi « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous somm tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123.)*
NET	*Lot 1*	Offres non recevables *(déclaration de garantie de soumission fournie par soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le poi « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous somm tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123.)*
	Lot 2	
DJLO GBENON TON BTP	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 5ème après évaluation
	Lot 2	Offre économiquement moins avantageuse et classée 5ème après évaluation

SEGLA & COMPANY SARL	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 3ème après évaluation
CHRISTINE ET FILS	*Lot 1*	Offres non recevables *(déclaration de garantie de soumission fournie par soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le po « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous somm tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123.)*
	Lot 2	
MERVEILLES D'ALLAH SAUVEUR (MAS)	*Lot 2*	Offre non recevable *(déclaration de garantie de soumission fournie par soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le poi « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous somm tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123.)*
SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE (SNF)	*Lot 1*	Non-conformité de l'offre technique *(Non fourniture du programme mobilisation et de construction signé, obligatoire pour la conformité technique)*
SEGBE FRANCOISE	*Lot 1*	Offres non recevables *(déclaration de garantie de soumission fournie par soumissionnaire n'est pas conforme au DAO. En effet, le soumissionnaire a omis le poi « si nous ne fournissons pas la garantie de bonne exécution du marché, si nous somm tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats». De plus, il utilisé les articles 126 et 127 en lieu et place de l'article 123.)*
	Lot 2	
KADI SERVICE	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 2ème après évaluation
	Lot 2	Offre économiquement moins avantageuse et classée 3ème après évaluation
SETC-BENIN	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 4ème après évaluation
	Lot 2	Offre économiquement moins avantageuse et classée 4ème après évaluation
OBB-TP SARL	*Lot 1*	Offre économiquement moins avantageuse et classée 6ème après évaluation
	Lot 2	Offre économiquement moins avantageuse et classée 7ème après évaluation

Attributaire	
Nom	- CDS NEGOCES : *Lot 1* - SEGLA & COMPANY SARL : *Lot 2*
Montant proposé (Hors Taxes)	- *Lot 1* : 55 822 629 - *Lot 2* : 28 732 116
Montant évalué (corrigé) Hors Taxes	- *Lot 1* : 58 896 049 - *Lot 2* : 28 732 116
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	*Réhabilitation et extension de la maternité et du dispensaire du Centr de Santé de l'Arrondissement de Kandi 2 et réhabilitation de maternité et du dispensaire du Centre de Santé de l'Arrondissement d Saah (Lot 1 et Lot 2)*

Prix	*Lot 1*	**Cinquante huit millions huit cent quatre vingt seize mille quarante neuf (58 896 049) F CFA HT**	**Soixante neuf millions quatre cent quatre vingt dix sept mille trois cent trente huit (69 497 338) F CFA TTC**
	Lot 2	**Vingt huit millions sept cent trente deux mille cent seize (28 732 116) F CFA HT**	**Trente trois millions neuf cent trois mille huit cent quatre vingt seize (33 903 896) F CFA TTC**
Délai d'exécution	*Lot 1*	Quatre mois	04 mois
	Lot 2	Quatre mois	04 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)		RAS	RAS
Variante pris en compte (cas échéant)		RAS	RAS
Autres		RAS	RAS

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant HT**	**Montant TTC**
Lot 1	*CDS NEGOCES, BP 476 Lokossa, Tél. (229) 97 05 17 25 / 95 56 05 26, Email : cdsnegoce2016@gmail*	58 896 049	69 497 338
Lot 2	SEGLA & COMPANY SARL, *06 BP 2296 Cotonou, Tél. (229) 97 14 12 20 / 95 68 34 30, Email : remyadantchede31@gmail.com*	28 732 116	33 903 896
TOTAL		**87 628 165 F CFA**	**103 851 234 F CFA**

Le Président a clôturé la séance à 19 heures 25.

Fait à Kandi, le 30 Octobre 2023.

Le Président/ Rapporteur,

Mohamed OGBON

Les membres,

Noukpo A. ARIDJE **Dafia SERO** **Abdou Wahabe SEYDOU** **Ibrahim ADAMOU N'DIAYE**

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n° 003 /PRMP/S-PRMP/ du 22/08/2023 relatif aux **"RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉHABILITATION DES PALAIS PRIVÉS DES ROIS BEHANZIN À DJIME ET SAGBADJOU À DJEGBE À ABOMEY''**

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mil vingt-trois et le **Mercredi 25 Octobre à 14 heures 20 minute**, dans la salle de conférence de l'Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA), 03 BP 254 Abomey, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° **021/ARCHA/DG/PRMP/SP/09/23 du 14 septembre 2023**.

- Présidente : BAHOUNON Sévérine Akuavi
- Membres :

Administration	**Nom et Prénom(s)**	**Qualité**	**Observations**
DAF/ARCHA	AMOUSSOUGA Valentin	Représentant du DAF	**Avec voix délibérative**
DT/ARCHA	TOGONOU F. Yves	Représentant de la Direction Technique concernée	**Avec voix délibérative (Rapporteur)**
S-PRMP	KEDOTE Angelique Esther	Personne ressource	**Avec voix délibérative**
Chargé de Mission	GUEDEGBE Mamert	Personne ressource	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x)de synthèse(s) ci-après :

Lot Unique	**INTITULE : ''RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉHABILITATION DES PALAIS PRIVÉS DES ROIS BEHANZIN À DJIME ET SAGBADJOU À DJEGBE À ABOMEY''**
Procédures	
Mode de passation	**AOO**
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**CCMP**
Soumissionnaire(s) [*soumissionnaires en lice*]	
- CTEB - KEN-DAL ET FILS - ZENITH CORPORATION - KADOB	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
KEN-DAL ET FILS	Son offre est écartée à cause de la non conformité des bordereau de prix unitaires (**BPU**) et le détail quantitatif et estimatif (**DQE**). - 9-TOETOEHINNOU (Bâtiment du dignitaire); I- Travaux préparatoires; Poste 1.03. Il a écrit ''Fournitures et mise en œuvre de remblai en **tyerre** d'apport toutes sujétions comprises''; Tyerres au lieu de Terres Poste 7.06. Omission de '' robinet'' dans l'intitulé du poste. - 11- Réhabilitation de AGASSOUHOUE Poste 2.03 Il a écrit « ..... hauteur finie 45cm.....» au lieu de hauteur finie70 cm
ZENITH CORPORATION	Son offre n'est pas évaluée conforme économiquement la plus avantageuse car le sous détail des prix unitaires est non conforme et n'a pas renseigné les sous détails par prix. Il n'a pas d'expériences générales dans le domaine de BTP justifiées par les états financiers ni dans le domaine spécifique des travaux en terre de barre pouvant totaliser le montant exigé pour les travaux similaires. Son chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois dernières années

	(2020, 2021 et 2022) est basé sur des activités commerciales et de service.
KADOB	Son offre n'est pas évaluée conforme économiquement la plus avantageuse. Beaucoup de variations majeures à savoir: - BPU et DQE non conformes - Bilan d'ouverture non signé par un membre de l'OECCA - etc
Attributaire	
Nom	**CTEB**
Montant proposé	**193 289 520 FCFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**193 289 520 FCFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**''RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉHABILITATION DES PALAIS PRIVÉS DES ROIS BEHANZIN À DJIME ET SAGBADJOU À DJEGBE À ABOMEY''**
Prix	**193 289 520 FCFA TTC**
Délai d'exécution	**Quatre (04) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	***Sans objet***
Variante pris en compte (cas échéant)	***Sans objet***
Autres	***Sans objet***

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la commission d'Ou

d'Evaluation des offres a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Attributaire	Montant F CFA TTC
CTEB	**193 289 520**

La Présidente a clôturé la séance à 17h 22minutes.

Fait à Abomey, le 25 octobre 2023

La Présidente

BAHOUNON Sévérine Akuavi

Le Rapporteur

TOGONOU F. Yves

Les membres

GUEDEGBE Mamert

AMOUSSOUGA Valentin

KEDOTE Angelique Esther

RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DE RÉHABILITATION DES PALAIS PRIVÉS DES ROIS BEHANZIN À DJIME ET SAGBADJOU À DJEGBE À ABOMEY'

DATE : 25 octobre 2023

LISTE DE PRESENCE DES MEMBRES DE LA SEANCE D'ATTRIBUTION DES DES OFFRES

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION/QUALITE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	BAHOUNON Sévérine	ARCHA	PRMP	95933749	
02	KEDOTE A. Esther	ARCHA	Assistante PRMP	67318226	
03	TOGONOU F. Yves	ARCHA	Rpt DT	97-85-74-64	
04	AMOUSSOUGA Valentin	ARCHA	Rept DAF	97065953	
05	GUEDEGBE Mamert	ARCHA	Pers Resource	96-18-38-23	

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Dossier d'appel d'offres **n°5K/011/SE/PRMP/SP-MP/2023 du 28 septembre 2023** relatif aux *Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 table- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines dans chacune des EPP TCHETTI CARRE, EPP DOÏSSA_C/ATTAKE, EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN, EPP MANGOESSI/DOUME et Réfection de module de trois (03) salles de classes dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA (en 05 lots).*

MODE DE PASSATION : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mille vingt-trois et 09 novembre à 15 heures 35 min, dans la salle de réunion de la commission de passation des marchés publics de la mairie de Savalou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie suite aux observations de la cellule de contrôle pour réexaminer et procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **5K/057/M/SE/PRMP/SP-PRMP /SA du 04 octobre 2023** de:

Président : Isaac Prosper AMADJI, **PRMP**
- Rapporteur : Fifamè Donald MAKAMBIO, **DST**
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie	Marcel KOUNASSO	DAAF	*Avec voix délibérative*
Mairie	Coovi DJIGUI,	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*
Mairie	Ogoua HOUENANKON	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 01	**Intitulé :** Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP TCHETTI CARRE.
PROCEDURES	
Mode de passation	**APPEL D'OFFRE OUVERT**
Justification	**(Si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-Verbal **N°23-9/CCMP/M-SVL/2023 du 26 septembre 2023.**
Soumissionnaire(s)	
1. Ets les DEUX F 2. Ets GBEYIGBENAN 3. DSG SERVICES BTP 4. SOBECOP SARL 5. DEROPH SERVICES 6. PARADIS Trading and Consulting 7. Ets SAMAS 8. KOBAYE INTERNATIONAL 9. CFAP LOUIS PASTEUR 10. JEHOVAH JECORAMIE SERVICE 11. Ets BCAM SERVICES 12. NEW DEAL BUSINESS	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
JEHOVAH JECORAMIE SERVICE	- Non production de l'attestation de capacité financière - Non-conformité de l'attestation de risques professionnelles *Conformément à l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière du DAO* - Non-conformité du personnel et matériel *Conformément à l'Annexe A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience du DAO.*
PARADIS Trading and Consulting	Le soumissionnaire est classé troisième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé deuxième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
DEROPH SERVICES	- Non production du DQE et du BPU des mobiliers scolaires et du récapitulatif des DQE dans son offre. Conformément à l'Annexe A-2-1 : Pièces nécessaires pour l'évaluation financière.
Ets GBEYIGBENAN	Le soumissionnaire est classé quatrième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé deuxième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
Ets BCAM SERVICES	Le soumissionnaire est classé cinquième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé deuxième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire est classé sixième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé deuxième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
DSG SERVICES BTP	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
SOBECOP SARL	Non-conformité de la confirmation écrite, habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **Monsieur Ariel FACHINA** signataire de l'offre s'est lui-même donné pouvoir pour signer l'offre en qualité de Directeur Général Adjoint, alors que les documents officiels (registre de commerce et les statuts) de la société ne mentionnent pas son nom et ne lui confèrent ces pouvoirs. Donc les documents signés par l'intéressé dans le cadre du présent appel d'offre ne sont pas valables.
Ets SAMAS	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
CFAP LOUIS PASTEUR	La lettre de soumission mentionné clairement que l'offre est destinée au LOT 3, le bordereau des prix unitaire (BPU) et le devis quantitatif et estimatif (DQE) ne renseignent pas le Lot de l'offre, de plus les BPU, les DQE et le récapitulatif ne sont pas signés distinctement. Aussi le DQE des mobiliers mentionne le nom de l'EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN CARRE qui n'est rien d'autre que l'objet du LOT3, pendant que le récapitulatif des DQE mentionne EPP TCHETTI CARRE LOT1. Compte tenu de l'ambigüité dans le choix du lot opéré par le soumissionnaire, son offre est rejetée.

NEW DEAL BUSINESS	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**

ATTRIBUTAIRE		
Nom	**Ets LES DEUX F**	
Montant proposé	25.370.000 FCFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	25.370.000 FCFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP TCHETTI CARRE.	
Prix	**25.370.000 FCFA TTC**	
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT	
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT	
Autres	NEANT	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP TCHETTI CARRE.	**Ets LES DEUX F**	25.370.000 FCFA TTC
	TOTAL	**25.370.000 FCFA TTC**

Le Président de la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a clôturé la séance à 16 heures 43 min.

Fait à Savalou le 09 novembre 2023

Ont signé :

Le Président — Isaac Prosper AMADJI

Le Rapporteur — Fifamè Donald MAKAMBIO

LES MEMBRES

Ogoua HOUENANKON

Gaston S. HOUINDJI

SOBECOP SARL	**Monsieur Ariel FACHINA** signataire de l'offre s'est lui-même donné pouvoir pour signer l'offre en qualité de Directeur Général Adjoint, alors que les documents officiels (registre de commerce et les statuts) de la société ne mentionnent pas son nom et ne lui confèrent ces pouvoirs. Donc les documents signés par l'intéressé dans le cadre du présent appel d'offre ne sont pas valables.
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire est classé deuxième sur les trois (03) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé première est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
ADONAI TP SERVICES SARL	Le soumissionnaire est classé troisième sur les trois (03) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé première est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.

ATTRIBUTAIRE		
Nom	**STE GL CORPORATION SARL**	
Montant proposé	25.327.534 FCFA TTC	
Montant évalué (corrigé)	25.327.534 FCFA TTC	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP DOÏSSA_C/ATTAKE	
Prix	**25.327.534 FCFA TTC**	
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT	
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT	
Autres	NEANT	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP DOÏSSA_C/ATTAKE	**STE GL CORPORATION SARL**	25.327.534 FCFA TTC
	TOTAL	**25.327.534 FCFA TTC**

Le Président de la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a clôturé la séance à 16 heures 54 min.

Fait à Savalou le 09 novembre 2023

Ont signé :

Le Président — Isaac Prosper AMADJI

Le Rapporteur — Fifamè Donald MAKAMBIO

LES MEMBRES

Ogoua HOUENANKON

Gaston S. HOUINDJI

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Dossier d'appel d'offres **n°5K/011/SE/PRMP/SP-MP/2023 du 28 septembre 2023** relatif aux *Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 table- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines dans chacune des EPP TCHETTI CARRE, EPP DOÏSSA_C/ATTAKE, EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN, EPP MANGOESSI/DOUME et Réfection de module de trois (03) salles de classes dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA (en 05 lots).*

MODE DE PASSATION : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mille vingt-trois et 09 novembre à 15 heures 35 min, dans la salle de réunion de la commission de passation des marchés publics de la mairie de Savalou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie suite aux observations de la cellule de contrôle pour réexaminer et procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **5K/057/M/SE/PRMP/SP-PRMP /SA du 04 octobre 2023** de:

Président : Isaac Prosper AMADJI, **PRMP**

- **Rapporteur** : Fifamè Donald MAKAMBIO, **DST**
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie	Marcel KOUNASSO	DAAF	*Avec voix délibérative*
Mairie	Coovi DJIGUI,	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*
Mairie	Ogoua HOUENANKON	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 02	**Intitulé :** Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP DOÏSSA_C/ATTAKE.
PROCEDURES	
Mode de passation	**APPEL D'OFFRE OUVERT**
Justification	**(Si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-Verbal **N°23-9/CCMP/M-SVL/2023 du 26 septembre 2023.**
Soumissionnaires en lice	
1- ZENITH SERVICES **2- STE GL CORPORATION SARL** **3- SOBECOP SARL** **4- KOBAYE INTERNATIONAL** **5- ADONAI TP SERVICES SARL**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZENITH SERVICES	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
	Non-conformité de la confirmation écrite, habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Dossier d'appel d'offres **n°5K/011/SE/PRMP/SP-MP/2023 du 28 septembre 2023** relatif aux *Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 table- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines dans chacune des EPP TCHETTI CARRE, EPP DOÏSSA_C/ATTAKE, EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN, EPP MANGOESSI/DOUME et Réfection de module de trois (03) salles de classes dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA (en 05 lots).*

MODE DE PASSATION : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mille vingt-trois et 09 novembre à 15 heures 35 min, dans la salle de réunion de la commission de passation des marchés publics de la mairie de Savalou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie suite aux observations de la cellule de contrôle pour réexaminer et procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **5K/057/M/SE/PRMP/SP-PRMP /SA du 04 octobre 2023** de:

Président : Isaac Prosper AMADJI, **PRMP**

- **Rapporteur** : Fifamè Donald MAKAMBIO, **DST**
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie	Marcel KOUNASSO	DAAF	*Avec voix délibérative*
Mairie	Coovi DJIGUI,	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*
Mairie	Ogoua HOUENANKON	Conseiller communal	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 03	**Intitulé :** Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN.
PROCEDURES	
Mode de passation	**APPEL D'OFFRE OUVERT**
Justification	**(Si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-Verbal **N°23-9/CCMP/M-SVL/2023 du 26 septembre 2023.**
Soumissionnaire(s)	
1- SOBECOP SARL **2- Ets SAMAS** **3- CFAP LOUIS PASTEUR** **4- JEHOVAH JECORAMIE SERVICE** **5- PARADIS Trading and Consulting** **6- KOBAYE INTERNATIONAL** **7- ADONAI TP SERVICES SARL** **8- Ets GBEYIGBENAN** **9- ROLEX AG**	

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SOBECOP SARL	Non-conformité de la confirmation écrite, habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **Monsieur Ariel FACHINA** signataire de l'offre s'est lui-même donné pouvoir pour signer l'offre en qualité de Directeur Général Adjoint, alors que les documents officiels (registre de commerce et les statuts) de la société ne mentionnent pas son nom et ne lui confèrent ces pouvoirs. Donc les documents signés par l'intéressé dans le cadre du présent appel d'offre ne sont pas valables.
Ets SAMAS	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
CFAP LOUIS PASTEUR	La lettre de soumission mentionné clairement que l'offre est destinée au LOT 1, le bordereau des prix unitaire (BPU) et le devis quantitatif et estimatif (DQE) ne renseignent pas le Lot de l'offre, de plus les BPU, les DQE et le récapitulatif ne sont pas signés distinctement. Aussi le DQE des mobiliers et le récapitulatif mentionnent le nom de l'EPP TCHETTI CARRE qui n'est rien d'autre que l'objet du LOT1. L'offre n'est pas destinée pour le Lot 3, l'offre est rejetée.
JEHOVAH JECORAMIE SERVICE	- Non production de l'attestation de capacité financière - Non-conformité de l'attestation de risques professionnelles *Conformément à l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière du DAO* - Non-conformité du personnel et matériel *Conformément à l'Annexe A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience du DAO.*
PARADIS Trading and Consulting	*-Non-conformité de l'attestation de capacité financière conformément à l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière du DAO,* *- Non-conformité du personnel, et insuffisance d'expériences conformément à l'*Annexe *A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience du DAO.*
KOBAYE INTERNATIONAL	- *Non-conformité de l'attestation d'assurance risque professionnel (attestation signée le 06/09/2023, date antérieure au lancement du présent appel d'offre le 28/09/2023, mais les références dudit d'offre d'appel figure sur l'attestation d'assurance).* *Conformément à l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière du DAO,* - *Non-conformité du personnel et du matériel (falsification de signature sur les CV et attestations de disponibilité du personnel et des factures d'achat des matériels proposés. A cela s'ajoute l'illisibilité de certaines attestations de fin d'apprentissage des ouvriers. Lesdites attestations sont rejetées).* *Conformément à l'Annexe A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience du DAO et la Nota-Bene des points 5 et 6 de la Sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification du DAO.*
Ets GBEYIGBENAN	Le soumissionnaire est classé cinquième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé quatrième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
ROLEX AG	Le soumissionnaire est classé sixième sur les six (06) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé quatrième est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
ATTRIBUTAIRE	

Nom	**ADONAI TP SERVICES SARL**
Montant proposé	26.549.988 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	26.549.988 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN.
Prix	**26.549.988 FCFA TTC**
Délai d'exécution	**Cinq (05) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN.	**ADONAI TP SERVICES SARL**	26.549.988 FCFA TTC
	TOTAL	**26.549.988 FCFA TTC**

Le Président de la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a clôturé la séance à 16 heures 59 min.

Fait à Savalou le 09 novembre 2023

Ont signé :

Le Président

Isaac Prosper AMADJI

Le Rapporteur

Fifamè Donald MAKAMBIO

LES MEMBRES

Ogoua HOUENANKON

Gaston S. HOUINDJI

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Dossier d'appel d'offres **n°5K/011/SE/PRMP/SP-MP/2023 du 28 septembre 2023** relatif aux *Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 table- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines dans chacune des EPP TCHETTI CARRE, EPP DOÏSSA_C/ATTAKE, EPP ZOMAKIDJI/LAHOTAN, EPP MANGOESSI/DOUME et Réfection de module de trois (03) salles de classes dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA (en 05 lots).*

MODE DE PASSATION : Appel d'Offres Ouvert (AOO)

L'an deux mille vingt-trois et 09 novembre à 15 heures 35 min, dans la salle de réunion de la commission de passation des marchés publics de la mairie de Savalou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie suite aux observations de la cellule de contrôle pour réexaminer et procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **5K/057/M/SE/PRMP/SP-PRMP /SA du 04 octobre 2023** de:

Président : Isaac Prosper AMADJI, **PRMP**

- Rapporteur : Fifamè Donald MAKAMBIO, **DST**

- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie	Marcel KOUNASSO	DAAF	***Avec voix délibérative***
Mairie	Coovi DJIGUI,	Conseiller communal	***Avec voix délibérative***
Mairie	Ogoua HOUENANKON	Conseiller communal	***Avec voix délibérative***

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot N° 05	**Intitulé :** Réfection de module de trois (03) salles de classe dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA.
PROCEDURES	
Mode de passation	**APPEL D'OFFRE OUVERT**
Justification	**(Si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-Verbal **N°23-9/CCMP/M-SVL/2023 du 26 septembre 2023.**
Soumissionnaires en lice	
1- ZENITH SERVICES 2- Ets SAMAS 3- DEROPH SERVICES 4- EGRAB BTP 5- Ets GBEVIVI	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZENITH SERVICES	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
Ets SAMAS	Non-conformité du modèle de la lettre de déclaration de garantie d'offre conformément à l'Annexe A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre du DAO **(il est mentionné au point 3 -ii vingt-huit (28) jours suivant l'expiration du délai de validité de notre offre alors que le formulaire figurant dans le DAO requiert trente (30) jours).**
EGRAB BTP	Le soumissionnaire est classé deuxième sur les trois (03) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé premier est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
Ets GBEVIVI	Le soumissionnaire est classé troisième sur les trois (03) soumissionnaires ayant franchir l'étape de l'évaluation financière. L'offre du soumissionnaire classé premier est économiquement la plus avantageuse pour l'autorité contractante.
ATTRIBUTAIRE	
Nom	**DEROPH SERVICES**
Montant proposé	26.276.052 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	26.276.054 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Réfection de module de trois (03) salles de classe dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA
Prix	**26.276.054 FCFA TTC**
Délai d'exécution	**Trois (03) mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Réfection de module de trois (03) salles de classe dans les EPP EKPATIKO/DOUME, EPP AGBETODJI/SAVALOU-AGBADO et EPP N'DASSO_II/ KPATABA	**DEROPH SERVICES**	26.276.054 FCFA TTC
	TOTAL	**26.276.054 FCFA TTC**

Le Président de la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a clôturé la séance à 17 heures 51 min.

Fait à Savalou le 09 novembre 2023

Ont signé :

Le Président

Isaac Prosper AMADJI

Le Rapporteur

Fifamè Donald MAKAMBIO

LES MEMBRES

Ogoua HOUENANKON

Gaston S. HOUINDJI

Tableau 12 : Etat récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition (s) d'attribution du marché **(suite)**

LOT 4	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classe plus bureau magasin, équipé de 75 tables- bancs, 03 tables maître, 01 bureau directeur, 06 chaises plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP MANGOESSI/DOUME		
1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée économiquement la mieux avantageuse (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)	Nom : **Lot rendu infructueux**		
b)	Adresse : **Néant**		
2.	Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le Responsable de l'entreprise		
a)	Nom : **Lot rendu infructueux**		
b)	Adresse : **Néant**		
3.	Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun : **NON APPLICABLE**		
4.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux : **BENIN**		
5.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) : **Néant**		
6.	Date(s) prévue(s) pour l'arrivée des fournitures/matériels à destination finale ou pour l'achèvement des travaux (date calendaire ou nombre de jours/mois) : **Néant**		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
7.	Prix de l'offre (lu publiquement) [1]	**FCFA**	**Néant**
8.	Corrections des erreurs [2]		Néant
9.	Rabais [3]		Néant
10.	Autres ajustements [4]		Néant
11.	Montant proposé [5]		**Néant**
12.	Catégories de décaissements 6 : **NON APPLICABLE**		
13.	Vérification de la qualification du soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché : **Oui**		

Savalou, le 09 novembre 2023

Ont signé :

Le Président

Isaac Prosper AMADJI

Le Rapporteur

Fifamè Donald MAKAMBIO

LES MEMBRES

Ogoua HOUENANKON

Gaston S. HOUINDJI

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : **Dossier d'appel d'offre** n° *n°3/22/016 /C-AL/PRMP/DDCMP/SP-PRMP du 06/06/2023* relatif aux Travaux de réhabilitation du centre de sante Sékou dans la commune d'Allada

Mode de passation : Appel d'Offre Ouvert (AOO)

L'an deux mil vingt-trois et le vingt neuf septembre à 14 heures 15 minutes, dans la salle de réunion de la mairie d'Allada, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance :

- **Président** : Babatoundé Anselme ZITTI
- **Rapporteur** : GOUMISSI Spérancie
- **Membres** :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie d'Allada	MONTCHO Estelle	Représentante/DAAF	*Avec voix délibérative*
Mairie d'Allada	KPOHOUN Jean-Baptiste	Conseiller Communal	*Avec voix délibérative*

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Travaux de réhabilitation du centre de sante Sékou dans la commune d'Allada.
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offre Ouvert (AOO)
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
Soumissionnaire(s)	
- STE AC SOLUTIONS SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**

ENTREPRISE ETRACO	Lettre de soumission non conforme au modèle indiqué dans le DAO
EBENEZER GROUPE	Absence du Programme des travaux
ENTREPRISE SILCO SARL	Absence du Programme des travaux
ENTREPRISE L'AIGLE ROYAL AU ROCHET	Absence du Programme des travaux
ETS BEZIC SARL	Absence de l'attestation délivrée par l'agence nationale de météorologie.
ENTREPRISE GROUPE TECHNIQUE SARL	Absence du Programme des travaux
Groupement TRANS-UNIT / JUBIT SARL	Bordereau des prix unitaires, Devis Quantitatif et Estimatif, Cadrer de sous détail des prix non conforme.
SOCIETE SIMORGH SARL	Bordereau des prix unitaires, Devis Quantitatif et Estimatif, Cadre de sous détail des prix non conforme.
ATRICOM GROUPE SARL	Montant de l'Offre anormalement basse (il n' a pas pu apporter les éléments de réponses pour justifier le montant de son offre)
DANIELS ET FILS	Montant de l'Offre anormalement basse (il a fourni des éléments de réponse hors délai réglementaire)
Groupement SGP/TOBI ET FILS	Offre économiquement moins avantageuse
Société OPTIMA CONSTRUCTION SARL	Offre économiquement moins avantageuse
ENTREPRISE G-CONSTRUCTEURS	Offre économiquement moins avantageuse
NET LUMIERE SARL	Offre économiquement moins avantageuse
OBB TP SARL	Offre économiquement moins avantageuse
DELGAN SERVICE SARL	Offre économiquement moins avantageuse
ENTREPRISE FRAGIU	Offre économiquement moins avantageuse
Groupement CANAL CONCEPT / BB SARL	Offre économiquement moins avantageuse

Attributaire	
Nom	**STE AC SOLUTIONS SARL**
Montant proposé	226.563.374 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	226.935.074 FCFA TTC

Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Travaux de réhabilitation du centre de sante Sékou dans la commune d'Allada.	
Prix	226.935.074 FCFA TTC	Deux cent vingt-six millions neuf cent trente-cinq mille soixante quatorze
Délai d'exécution	05 mois	Cinq mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	--	--
Variante pris en compte (cas échéant)	--	--
Autres	--	--

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot unique	STE AC SOLUTIONS SARL	226.935.074 FCFA TTC
TOTAL		226.935.074 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 47 minutes.

Fait à Allada, le 29 Septembre 2023

Babatoundé Anselme ZITTI

GOUMISSI Spérancie

KPOHOU Jean-Baptiste

Estelle MONTCHO

MAIRIE DE OUASSA-PEHUNCO
REPUBLIQUE DU BENIN

BP 01 PEHUNCO
Tél. 97 06 04 58
E-mail: mairiepehunco@mairie.bj

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres N° F_ST_71833 relatif à l'acquisition de 15 lampadaires solaires pour l'électrification rurales des localités de Bana, Koungarou et Gbéba, et d'équipements techniques pour l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de l'hôtel de ville de Péhunco.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mille vingt-trois et le 24 octobre à 12h00, dans la salle de réunion de la Mairie de Péhunco, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°63-2/60/MCP-SE-PRMP-SA du 04 octobre 2023.

- Président : OROU GOURA Idy, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ;
- Rapporteur : ASSO Boukary, Chef Division des Etudes et Travaux (C/DET), au Service Techniques (ST) de la Mairie ;
- Membres :
  - HANGNOUN Ernest, Responsable des Affaires Administratives et Financières (RAAF) ;
  - KODA N'GOBI Mora Benoît, conseiller communal et Deuxième Adjoint au Maire ;
  - YACOUBOU BATTA Orou Kpérou, conseiller communal ;
  - MORA Issa, Juriste.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot 1 :	**Intitulé : Acquisition de 15 lampadaires solaires pour l'électrification rurale des localités de Bana, Koungarou et Gbéba**
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres ouvert National
Justification	Montant prévisionnel du marché supérieur à 35.169.491 F CFA HT

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Non applicable
Soumissionnaire(s)	
1. ETS ECST 2. ETS ADIGNON AFRIC 3. ETS BRIGHT SHIELD 4. BEG-BTP GROUP SARL 5. E/SE KBC 6. INGENIX SARL 7. ETS SATINGO 8. LEADER BENIN SOLUTION 9. APP SOLUTION 10. ASJ BENIN BUSINESS 11. ETS IAL & FILS	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ETS ECST	- Bilan d'ouverture non certifié à la DGI (violation du point 7 de l'avis d'appel d'offres et point 2.8 de l'addendum) ; - Offre évaluée économiquement non avantageuse par rapport à l'attributaire.
ETS BRIGHT SHIELD	- Le bilan d'ouverture non pas certifié en violation du point 7 de l'avis d'appel d'offres et point 2.8 de l'addendum ; - L'offre est présumée anormalement basse. Conformément à la clause 32.5 des IC du DAO, une demande a été adressée à l'entreprise par lettre n°63-2/172/MCP-PRMP-SPRMP du 09/10/2023 aux fins de justifier les prix de son offre. Les éclaircissements apportés par lettre n°023/DG/SA/2023 en date du 11/10/2023, ont exposé les avantages qu'il pourrait avoir dans l'importation des fournitures au Benin en profitant d'une autre commande dont il est titulaire du contrat y afférent auprès d'une autre autorité contractante. Ce seul aspect n'a pas convaincu la commission car ne justifie pas l'anomalie de son offre au regard des spécifications des lampadaires du DAO et de leur prévision budgétaire en rapport avec le **R**épertoire des **P**rix de **R**éférence (RPR). En effet, la prévision budgétaire pour l'ensemble des 15 lampadaires est de 24.500.000 F CFA TTC soit 1.633.333 F CFA TTC par lampadaire qui correspond à la ligne 5350 du RPR de la 16ème éd. Août 2022 ; - Le contrat de location du camion benne délivré par LA MANNE CONSTRUCTION n'est pas suivi de la preuve de propriété du loueur en violation des dispositions du point 6 de la sous-section C du DAO.
BEG-BTP GROUP SARL	- Attestation de capacité financières non fournie ; - Attestation d'assurance de risques professionnels non fournie ;

	- Expériences similaires du personnel insuffisantes par rapport au nombre requis au point 5 de la sous-section C du DAO, car les contrats et attestions de travail fournis pour tout le personnel proposé par BEG BTP GROUP SARL au nombre de six (06) et qui seraient délivrés par le Cabinet DIC BTP sont faux. En effet, par lettre n°63-2/171/MCP-PRMP-SPRMP du 06/10/2023 la PRMP a demandé au cabinet DIC BTP la confirmation de l'authenticité des contrats et attestations. Ce dernier, par correspondance n°221/DIC-BTP/2023 du 10/10/2023 n'a pas reconnu les contrats et attestations fournis par BEG BTP GROUP SARL comme provenant du cabinet DIC BTP. La lettre n°63-2/178/MCP-PRMP-SPRMP du 13/10/2023 adressée par la PRMP à l'entreprise BEG BTP GROUP pour avoir les originaux desdits est restée sans suite ; - Les factures d'achat au nom de BEG BTP GROUP SARL concernant le lot de petit outillage (électricité, maçonnerie) et de la Boite à pharmacie ne sont pas légalisée en violation du point 6 de la sous-section C du DAO ;
ETS ADIGNON AFRIC	- La lettre de soumission n'est conforme au modèle du DAO. La lettre de soumission fournie est celle du modèle d'un DAO-type travaux. - Par ailleurs, l'analyse détaillée de l'offre a révélé que l'attestation de risques professionnels n'est pas valide pour le présent marché. En effet, cette attestation est valable du 13/10/2022 au 12/10/2023.
INGENIX SARL	- L'offre est présumée anormalement basse. Conformément à la clause 32.5 des IC du DAO, une demande a été adressée à l'entreprise par lettre n°63-2/173/MCP-PRMP-SPRMP du 09/10/2023 aux fins de justifier les prix de son offre. Les éclaircissements apportés par lettre n°137/IS/DG/2023 en date du 10/10/2023, ont exposé en autres la renommée du fabriquant comme un avantage sur le coût d'achat et d'importation des fournitures. L'argumentaire n'a pas convaincu la commission sur l'anomalie de son offre au regard des spécifications des lampadaires du DAO et de leur prévision budgétaire en rapport avec le **R**épertoire des **P**rix de **R**éférence (RPR). En effet, la prévision budgétaire pour l'ensemble des 15 lampadaires est de 24.500.000 F CFA TTC soit 1.633.333 F CFA TTC par lampadaire qui correspond à la ligne 5350 du RPR de la 16ème éd. Août 2022.
ETS SATINGO	- Fiche technique des équipements solaires, délivrée par le fabricant non fournie ; - Prospectus des équipements solaires non fournis ; - Toutefois, la commission a procédé à l'examen détaillé qui a révélé que le lot de petits outillages d'électricité n'a pas été fourni en violation des dispositions du point 6 de la

	sous-section C du DAO.
LEADER BENIN SOLUTION	- Attestation de non exclusion de la commande publique non valide à la date soumission. En effet, cette attestation en date du 11 mai 2023 fait quatre (04) mois 15 jours en dépassement des trois (03) mois requis à la date de soumission (26/09/2023), conformément au point 10 de l'Annexe A -1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre ; - Par ailleurs, l'examen détaillé a révélé que les états fournis ne sont pas lisibles. Ceux qui sont fournis après la demande de la PRMP ne sont pas certifiés à la DGI (violation du point 7 de l'avis d'appel d'offres et point 2.8 de l'addendum). De plus, l'offre est économiquement non avantageuse. - Le chef maçon (2017) n'a cumulé les 7 ans d'ancienneté comme demandé au point 5 de la sous-section C du DAO.
APP SOLUTION	- Le bilan de l'exercice 2022 fourni en lieu et place du bilan d'ouverture alors que l'entreprise est créée le 10/08/2021 ; - L'Attestation de capacité financières non fournie ; - L'Attestation d'assurance de risques professionnels non fournie ; - Le Chef maçon non prévu. Aucune preuve de qualification ni d'expériences n'a été fournie pour ce poste en violation du point 5 de la sous-section C du DAO ; - Toutes les preuves de propriété du matériel sont au nom l'INITIATIVE AZ sans un contrat ou promesse de location à l'entreprise APP SOLUTION en violation du point 6 de la sous-section C du DAO.
ASJ BENIN BUSINESS	- Attestation de non exclusion de la commande publique non valide à la date soumission. En effet, cette attestation en date du 23 janvier 2023 fait huit (08) mois 3 jours en dépassement des trois (03) mois requis à la date de soumission (26/09/2023), conformément au point 10 de l'Annexe A -1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre ; - Toutefois, la commission a procédé à l'examen détaillé de l'offre qui a révélé que le lot de petits outillages d'électricité et maçonnerie ainsi que la boîte à pharmacie n'ont pas été fournies en violation des dispositions du point 6 de la sous-section C du DAO.
ETS IAL & FILS	- Attestation de non exclusion de la commande publique non valide à la date soumission. En effet, cette attestation en date du 06 juin 2023 fait trois (03) mois 20 jours en dépassement des trois (03) mois requis à la date de soumission (26/09/2023), conformément au point 10 de l'Annexe A -1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre ; - Par ailleurs, l'examen détaillé a révélé que la promesse de

	location du matériel délivrée par la Société JENCOSMAS n'est pas suivi des preuves de propriété desdits matériels en violation des dispositions du point 6 de la sous-section C du DAO. De plus, les attestations d'assurance de risques professionnels et de capacité financière de son pas fournis. Enfin, l'offre est économiquement non avantageuse.
Attributaire	
Nom	E/SE KBC
Montant proposé	**16 905 000** F CFA HT
Montant évalué (corrigé)	**16 905 000** F CFA HT soit **19 947 900** F CFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Acquisition de 15 lampadaires solaire pour l'électrification rurales des localités de Bana, Koungarou et Gbéba (lot 1)**
Prix	**F CFA TTC**
Délai d'exécution	Quatre (04) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Lot 2 :	**Intitulé : Acquisition d'équipements techniques pour l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de l'hôtel de ville de Péhunco**
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres ouvert National
Justification	Montant prévisionnel du marché supérieur à 35.169.491 F CFA HT
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Non applicable
Soumissionnaire(s)	
1. BEG BTP GROUP SARL 2. SEYIGBE BUILDING AND ROAD SBR 3. ETS SATINGO	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
BEG-BTP GROUP SARL	- Attestation de capacité financières non fournie ; - Attestation d'assurance de risques professionnels non fournie ;

	- Expériences similaires du personnel insuffisante par rapport au nombre requis au point 5 de la sous-section C du DAO, car les contrats et attestions de travail fournis pour tout le personnel proposé par BEG BTP GROUP SARL au nombre de six (06) et qui seraient délivrés par le Cabinet DIC BTP sont faux. En effet, par lettre n°63-2/171/MCP-PRMP-SPRMP du 06/10/2023 la PRMP a demandé au cabinet DIC BTP la confirmation de l'authenticité des contrats et attestations. Ce dernier, par correspondance n°221/DIC-BTP/2023 du 10/10/2023 n'a pas reconnu les contrats et attestations fournis par BEG BTP GROUP SARL comme provenant du cabinet DIC BTP. La lettre n°63-2/178/MCP-PRMP-SPRMP du 13/10/2023 adressée par la PRMP à l'entreprise BEG BTP GROUP pour avoir les originaux desdits est restée sans suite ; - Par contre les factures d'achat au nom de BEG BTP GROUP SARL concernant le lot de petit outillage (électricité, maçonnerie) et de la Boite à pharmacie ne sont pas légalisée en violation du point 6 de la sous-section C du DAO ;
SEYIGBE BUILDING AND ROAD SBR	- Le bilan d'ouverture n'est ni légalisé ni certifié en violation du point 7 de l'avis d'appel d'offres et point 2.8 de l'addendum ; - Un technicien en génie civil non prévu en violation du point 5 de la sous-section C du DAO ;
ETS SATINGO	- Fiche technique des équipements solaires, délivrée par le fabricant non fournie ; - Prospectus des équipements solaires non fournis ; - Toutefois, la commission a procédé à l'examen détaillé qui a révélé que le lot de petits outillages d'électricité n'a pas été fourni en violation des dispositions du point 6 de la sous-section C du DAO.
Attributaire	
Nom	Infructueux
Montant proposé	
Montant évalué (corrigé)	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Acquisition d'équipements techniques pour l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de l'hôtel de ville de Péhunco**
Prix	**F CFA TTC**
Délai d'exécution	Quatre (04) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas	Néant

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot 1 : Acquisition de 15 lampadaires solaires pour l'électrification rurale des localités de Bana, Koungarou et Gbéba	**E/SE KBC**	**16 905 000** F CFA HT soit **19 947 900** F CFA TTC
Lot 2 : Acquisition d'équipements techniques pour l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de l'hôtel de ville de Péhunco	Marché infructueux	0
	TOTAL	**16 905 000** F CFA HT soit **19 947 900** F CFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 12h10 min.

Fait à Péhunco, le 25/10/2023

Ont signé :

Le juriste
MORA Issa

YACOUBOU BATTA
Chef Service
Conseiller Communal

La PRMP,
Sly ODOU GOURA

Le RAAF,
Ernest HANGNOUN

Equipe de rédaction

Directrice de Publication
Chérifatou ALI YERIMA

Rédacteur en Chef
Arsène Dossou DAGA

Rédacteurs
Donatien JOHNSON
Albert YAKPE
Hadi BABA

Le chargé de Publication
Lionel SOHOUDJI

Abonnement & Publicité
Service de l'Information et des Statistiques

Tiré sur les presses de l'ONIP

Exemplaires téléchargeables
www.marches-publics.bj

GRILLE DES TARIFS ABONNEMENT

OFFRE SPECIAL LANCEMENT
1 AN 16 000 F CFA au lieu de 24 000 F soit 25% de réduction
6 mois 10 200 F CFA au lieu de 12 000 F soit 15% de réduction
3 mois 5 400 F CFA au lieu de 6 000 F soit 10% de réduction

Recevez Le journal des Marchés Publics chez vous :
◊ à la Maison
◊ dans votre Boîte Postale
◊ dans votre Boutique
◊ partout où vous le souhaitez.

Le journal des Marchés Publics,
le journal qu'il vous faut,

Abonnez-vous
Au
Journal des Marchés Publics

1 an = 48 numéros
6 mois = 24 numéros
3 mois = 12 numéros

Vous bénéficierez
Des tarifs promotionnels :
10 à 25%

CONDITIONS DE PUBLICATION

Transmettre à la DNCMP :

1- La version signée des avis à publier;

2- La version électronique en word des avis à publier;

3- La copie de la quittance de versement des frais de publication (50.000F CFA par avis).

Compte Journal Marché Public (Trésor Public)
N° de compte : 000000109417

POINT DE VENTE

Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
et les Directions Départementales de Contrôle des Marchés Publics.